



Rapport d'activités

Communauté de communes du Pays de Nay



2014 **Rapport d'activités**

Communauté de communes du Pays de Nay

Sommaire

Rapport CCPN 2014

P. 06 -- ÉDITO

P. 07 -- TEMPS FORTS 2014

Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT

Installation des instances communautaires

Festival Décllic' jeunes

Mise en place du Comité technique et du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

P. 08 -- INSTITUTION ET SERVICES

P. 08 -- L'institution

Instances: le Conseil communautaire, le Bureau, les commissions

Commission intercommunale des impôts directs

Création du Comité technique

Mise en place du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Séminaire élus du 5 juillet

Projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet

P. 12 -- Les services

Organigramme

Prestation Santé au travail

Adhésion au pôle missions temporaires du CDG

Compte épargne temps

Création d'un service Urbanisme – Droit des sols

Accueil de stagiaires

Formation

Action sociale

P. 17 -- FINANCES/BUDGET

Budget 2014

Marchés publics

P. 20 -- COMMUNICATION

Bulletin Les Infos

Dossier nouveaux habitants

Site Internet - Statistiques

Développement numérique

P. 22 -- DÉVELOPPEMENT

P. 22 -- Économie

Politique foncière
Publicités extérieures
Union des Professionnels en Pays de Nay
Syndicat mixte AEROPOLIS

P. 23 -- Tourisme

Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Val d'Azun
Plan local de randonnées
Véloroute Pyrénées Gave Adour
Passerelle du chemin de fer de Baburet
Projet d'extension du bâtiment de l'Office de tourisme
Communication
Renouvellement du classement de l'Office de tourisme communautaire

P. 26 -- Aménagement de l'espace

SCoT: débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables
Adhésion à l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées
Schéma de mobilités
Appel à projet centres-bourgs: candidature de la Ville de Nay

P. 28 -- Habitat

Habitat adapté gens du voyage
Aides aux projets de logement

P. 29 -- Culture

Enseignement musical
Arts plastiques et contemporains
Cinéma
Le réseau des bibliothèques
Signalétique d'interprétation du patrimoine
Mise en valeur des forges d'Arthez d'Asson
Restauration du Calvaire de Lestelle-Betharram
Usines Berchon
Acquisition de collections

P. 34 -- SERVICES AUX PERSONNES

Transport collectif à la demande - le Petit bus du Pays de Nay
Service de portage de repas à domicile
Projet de santé PAIS
Projet franco-qubécois de coopération décentralisée

P. 37 -- JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Passeport activités jeunes
Séjours
Associations
Declic'Jeunes

P. 41 -- PISCINE NAYEO

Horaires
Événementiels et activités

P. 43 -- PETITE ENFANCE

Missions et vie du service
Quelques chiffres
La permanence modes d'accueil

P. 46 -- ENVIRONNEMENT

Réhabilitation du CET de Bénéjacq
Aménagement des points de regroupement
Intégration des communes d'Arbéost et Ferrières
Opération communication porte-à-porte
Sensibilisation au gaspillage alimentaire
Développement du compostage
Animations scolaires/visites sites déchets
Assainissement non-collectif
Étude sur le Pluvial

P. 53 -- CYBER-BASE

Horaires et tarifs
Actions et partenariats
Ateliers proposés
Quelques chiffres

P. 59 -- GLOSSAIRE DES SIGLES



J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Comme chaque année, vous trouverez dans ce rapport annuel toutes les informations nécessaires sur les activités et les projets de la Communauté de communes.

C'est aussi l'occasion pour vous de découvrir certains des projets et des actions de la CCPN, ou de mieux les resituer.

Vous pouvez également suivre toute l'actualité de la Communauté de communes sur son site internet (www.paysdenay.fr), sur les sites de l'Office de tourisme et de la piscine Nayeo et dans le journal trimestriel de la CCPN qui comprend également, désormais, des rubriques dédiées aux acteurs locaux dans toute leur diversité.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué



- Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT (17 février 2014)
- Installation des instances communautaires après les élections municipales (16 avril 2014)
- Festival Déclic'Jeunes (16 et 17 mai 2014)
- Mise en place du Comité technique et du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (septembre 2014)

Institution et services

L'institution



Instances : le Conseil communautaire, le Bureau, les commissions

INSTANCES

Le Conseil communautaire : 64 élus

Le Conseil communautaire est composé de 46 conseillers communautaires (titulaires) de ses 26 communes.

Les communes qui ne disposent que d'un conseiller titulaire, disposent d'un conseiller suppléant (18).

Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Communauté de communes.

Le fonctionnement du Conseil communautaire est régi par un règlement intérieur.

L'assemblée délibérante se réunit de 6 à 8 fois par an, sur convocation du Président.

En 2014, le Conseil communautaire du mandat 2008-2014 s'est réuni 2 fois et celui du nouveau mandat 2014-2020, 6 fois.

Une nouvelle équipe

Suite aux élections municipales, le nouveau Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay a été installé le 16 avril 2014. Pour ce nouveau mandat 2014-2020, les délégués ont élu le président, Christian Petchot-Bacqué, et 11 vice-présidents.

Les délégués

Angaïs

Titulaire : Arrabie Bernard
Suppléant : Vignau Hubert

Arbéost

Titulaire : Mallecot André
Suppléant : Champagne Rozenn

Arros de Nay

Titulaire : d'arros Gérard
Suppléant : Midot Patrick

Arthez d'Asson

Titulaire : Laffitte Jean-Jacques
Suppléant : Ompraret Pierre

Asson

Titulaires : Canton Marc, Debaty Marie-Joëlle, Guilhamet Georges, Moura Patrick

Baliros

Titulaire : Hourcq Jean-Claude
Suppléant : Moureou Georgette

Baudreix

Titulaire : Escale Francis
Suppléant : Nihous Frédéric

Bénéjacq

Titulaires : Paniagua Thomas, Cazala-Crouzet Marie-Ange, Lannette Maurice

Beuste

Titulaire : Vignau Alain,
Suppléant : Capdevielle Patricia

Boeil-Bezing

Titulaire : Dufau Marc,
Salvayre Nathalie

Bordères

Titulaire : Laulhe Alain
Suppléant : Georgevail Francis

Bordes

Titulaires : Castaignau Serge, Asse Christine, Bidegaray André, Caperaa-Bourda Sylvette, Puyal Bernard

Bourdettes

Titulaire : Lacroux Philippe

Suppléant : Domenjolle Didier

Bruges-Capbis-Mifaget

Titulaire : Aubuchou-Auroux Laurent
Suppléant : Lescloupé François

Coarraze

Titulaires : Saint-Josse Jean, Garcia Sylvie, Lucante Michel, Souverbielle Jean

Ferrières

Titulaire : Brognoli Katty
Suppléant : Calestremé Maurice

Haut-de-Bosdarros

Titulaire : Arriuberge Jean
Suppléant : Faux Jean-Luc

Igon

Titulaire : Prudhomme Jean-Yves
Suppléant : Lagoin Jacques

Lagos

Titulaire : Petchot-Bacque Christian
Suppléant : Bauce Michelle

Lestelle-Betharram

Titulaire : Berchon Jean-Marie
Suppléant : Graciaa Alain

Mirepeix

Titulaires : Virto Stéphane, Hurou Nicole

Montaut

Titulaires : Caperet Alain, Jouandou-Ledin Claudie

Nay

Titulaires : Chabroux Guy, Bourdaa Bruno, Girondier Michel, Grand Philippe, Triep-Capdeville Monique, Villacampa Martine

Pardies-Piétat

Titulaire : Cassou Michel,
Suppléant : Breque Michel



Saint-Abit

Titulaire : Cazet Michel

Suppléant : Garrigou Jean-Claude

Saint-Vincent

Titulaire : Doussine Roger

Suppléant : Soubirou-Laplace

Élisabeth

Le Bureau

Après avis des commissions de travail de la Communauté de communes, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront présentés en Conseil.

Il arrête l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Il examine également les dossiers et projets communautaires en cours

Il est composé du Président et des maires de la Communauté de communes. Les maires d'Assat et de Narcastet y sont également invités.

Bernard Arrabie, maire d'Angaïs

André Mallecot, maire d'Arbéost

Gérard d'Arros, maire d'Arros de Nay

Jean-Jacques Laffitte, maire d'Arthez d'Asson

Marc Canton, maire d'Asson

Jean-Claude Hourcq, maire de Bairos

Francis Escale, maire de Baudreix

Thomas Paniagua, maire de Bénéjacq

Alain Vignau, maire de Beuste

Marc Dufau, maire de Boeil-Bezing

Alain Laulhe, maire de Bordères

Serge Castaignau, maire de Bordes

Philippe Lacroux, maire de Bourdettes

Laurent Aubuchou-Aurouix, maire de Bruges-Capbis-Mifaget

Jean Saint-Josse, maire de Coarraze

Katty Brognoli, maire de Ferrières

Jean Arriuberge, maire de Haut-de-Bosdarros

Jean-Yves Prudhomme, maire d'Igon

Christian Petchot-Bacqué,

maire de Lagos

Jean-Marie Berchon, maire de

Lestelle-Betharram

Stéphane Virto, maire de Mirepeix

Alain Caperet, maire de Montaut

Guy Chabroux, maire de Nay

Michel Cassou, maire de Pardies-Piétat

Michel Cazet, maire de Saint-Abit

Roger Doussine, maire de Saint-Vincent.

Pierre Rodriguez, maire d'Assat

Jean-Pierre Faux, maire de Narcastet

Les vice-présidents et les commissions

Chacun des vice-présidents est responsable d'une commission de travail. Une délégation spéciale a par ailleurs été attribuée au Président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SEAPAN) :

Administration générale - Finances - Personnel

Michel Cassou, 1^{er} vice-président,

Environnement - Déchets

Jean Arriuberge, 2^e vice-président,

Développement économique

Serge Castaignau, 3^e vice-président,

Tourisme

Guy Chabroux, 4^e vice-président,

Aménagement de l'espace - SCoT et urbanisme

Jean Saint-Josse, 5^e vice-président,

Communication- systèmes d'information-TIC

Jean-Yves Prudhomme, 6^e vice-président,

Services aux personnes - action sociale-santé

Jean-Marie Berchon, 7^e vice-président,

Petite Enfance

Thomas Paniagua, 8^e vice-président,

Culture-Jeunesse-Sports

Marc Dufau, 9^e vice-président,

Habitat et Cadre de vie

Stéphane Virto, 10^e vice-président,

Bâtiments - Travaux - Patrimoine

Alain Laulhe, 11^e vice-président,

Eau-Assainissement

Alain Caperet (Président SEAPAN) (Délégation spéciale)

L'Exécutif

Il est composé du Président et des 11 vice-présidents.

Il se réunit tous les 15 jours.

AVIS D'IMPOSITIO TAXES FONCIÈRES

perçues par la commune, le départ
animes

Commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650 A du Code général des impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires (+10 suppléants).

Cette commission intercommunale a un rôle consultatif.

En lieu et place des commissions communales, elle :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens, proposées par l'administration fiscale.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté.

La Commission intercommunale des impôts directs a été créée par délibération du 30 juin 2014.

Création du Comité technique

Conformément à l'article 32 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984, un Comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) atteignant l'effectif requis (63 agents au 01/01/2014), elle est de ce fait tenue, légalement, de créer son Comité technique.

Le Comité technique est un organisme consultatif qui émet des avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et à leur évolution, sur la formation, ou encore sur les grandes orientations en matière d'effectifs, d'emplois, de compétences et de politique indemnitaire.

Il est composé de deux collègues

comprenant respectivement les représentants du personnel et les représentants de l'établissement employeur (EPCI).

Le Comité technique de la CCPN a été créé par délibération du 22 septembre 2014.

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT)

Par délibération du 22 septembre 2014, la CCPN a décidé la mise en place d'un Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail, composé de 3 représentants du personnel et de 3 représentants de l'employeur.



Séminaire de début de mandat

Un séminaire de début de mandat s'est tenu le samedi 5 juillet 2014. Il a permis de présenter la Communauté de communes aux nouveaux élus (compétences,

organisation et services, budget). L'objectif était également de faire un point approfondi sur l'actualité et les projets communautaires (SDCI, économie, numérique et tourisme,

projets culturels, nouveaux champs d'action : action sociale, jeunesse...).

Projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet

Depuis 2011, les communes d'Assat et de Narcastet ont affirmé à plusieurs reprises, dans le cadre des travaux du SDCI, leur volonté d'adhérer à la Communauté de communes du Pays de Nay. Le 17 décembre 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay a approuvé formellement ces demandes d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet.

La CDCI restreinte du 28 janvier 2013 a cependant émis un avis défavorable au retrait de ces deux communes de la Communauté de communes et de Gave et Coteaux, qui s'est traduit par un arrêté préfectoral de refus en date du 21 février 2013. Ce refus était fondé sur le fait que ces retraits feraient passer la Communauté de communes et de Gave et Coteaux en dessous du

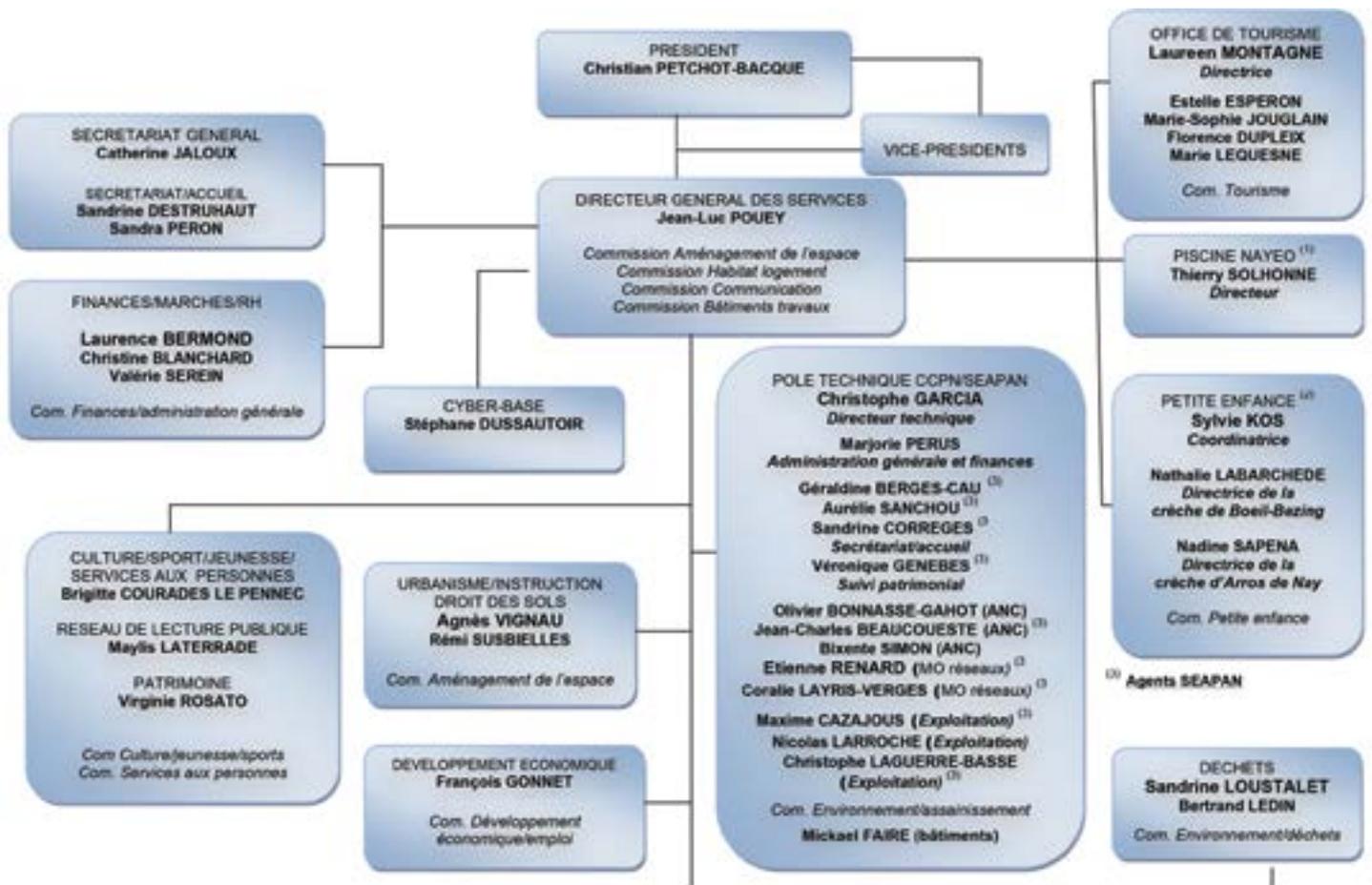
seuil de 5 000 habitants. Les communes d'Assat et de Narcastet ont réaffirmé au mois de novembre 2014 leur volonté d'adhésion. Lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2014, la Communauté de communes du Pays de Nay a donc réaffirmé, par une motion, sa volonté d'accueillir en son sein les communes d'Assat et de Narcastet.

Institution et services

Les services



Organigramme 2015



(1) Piscine Nayeo :

Accueil/secrétariat : Céline BOSC, Emilie LARROUSSE, Caroline DECOULEUR - **MNS** : Alexandra CANTIN, Gérald DUCHET, Thibault GENDRE, Corinne CARREROT, Guillaume STOKER - **Agents techniques** : David BOUZIGUES, Catherine CONSTANT, Danièle ROCHIER

(2) Petite enfance :

Crèche d'Arros de Nay : Béatrice BASCOU, Céline BRANENS, M. Dominique BUZY, Maïder CALONGE, Cécile DOS SANTOS, (Pascale LAVIGNE DU CADET), Nathalie MATHIEU, Monia POUADERE, Régine SOUBIELLE, Aurélie VILLACAMPA

Crèche de Boeil-Bezing : M. Elisabeth BLAZQUEZ, Morgane BOUILLET, Emilie DA SILVA, Laurence DOUILLET, Lydie DUPUI, Célia FERNANDES, Solange GACHEN, Catherine LASSALLE, Delphine MARTINEZ, Sarah PEREZ



Prestation Santé au travail

La Communauté de communes adhère à la convention proposée par le Centre de gestion pour la prestation « médecine préventive ». En 2014, le Centre de gestion a décidé de résilier ces conventions

au 31 décembre 2014 et de proposer une nouvelle convention, à compter du 1^{er} janvier 2015, qui prenne en compte l'évolution de la réglementation préconisant la mise en place d'une équipe

pluridisciplinaire autour du médecin de prévention. Par délibération du 15 décembre 2014, la CCPN a adhéré à cette nouvelle convention.

Adhésion au pôle Missions temporaires du Centre de Gestion

La Communauté de communes du Pays de Nay est adhérente du pôle Remplacement-renfort et archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, qui permet de pallier les absences en

personnel des collectivités. Le pôle Remplacement-renfort et archives est devenu le « pôle missions temporaires ». Par délibération du 17 février 2014, la CCPN a décidé d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2014,

à la nouvelle convention du pôle missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Compte-épargne temps

Le compte épargne temps constitue un dispositif de report des jours de congés non pris dans l'année. Les décrets du 20 mai 2010 et du 26 août 2004 en fixent les modalités de fonctionnement.

Les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique intercommunal.

Par délibération du 27 octobre 2014, le compte épargne temps a été institué pour les agents de la CCPN.

Institution et services

Les services



Création d'un Service Urbanisme-Droit des sols

La Loi « ALUR » du 24 mars 2014 met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État en faveur des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dès lors qu'elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10000 habitants. La reprise de ce service par les communes devait être opérationnelle au plus tard le 1er juillet 2015. Par délibération du 15 décembre 2014, afin d'assurer la continuité de ce service et de répondre aux besoins du territoire et des communes dans ce domaine, la CCPN a décidé la création d'un

service commun Urbanisme-droit des sols à l'échelon communautaire. La création de ce service avait été anticipée dès 2012 par une étude de la CCPN. Les modalités plus précises de mise en place d'un tel service ont été approfondies en 2013 et 2014 dans le cadre d'un comité technique réunissant les services de la CCPN et des communes. Une convention-cadre définit les rôles respectifs de la CCPN et des communes en termes d'instruction et le fonctionnement concret du service avec notamment, comme principes d'organisation :

- une instruction de l'ensemble des

- dossiers par la CCPN ;
- le principe de la mairie comme « guichet unique », la commune étant le lieu privilégié de la relation directe au pétitionnaire et des premiers actes de l'instruction (enregistrement, transmission du dossier...).

Le maire demeurera compétent pour signer les autorisations de construire. Le service est localisé au siège de la CCPN. Il s'installera en 2016 dans le bâtiment actuellement occupé par la Mission Locale et Pôle Emploi.

Accueil de stagiaires

La Communauté de communes accueille régulièrement des stagiaires, dans le cadre de leur cursus de formation, afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique venant en complément de leur cursus. Une convention signée entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la CCPN permet alors de définir, notamment, les objectifs et les finalités du stage, les dates, la durée hebdomadaire, les conditions d'accueil et d'encadrement, ainsi que le montant de la gratification si l'étudiant peut y prétendre (stages d'une durée égale ou supérieure à 2 mois).

En 2014, la Communauté de communes a ainsi accueilli :

- 2 stagiaires au siège de la Communauté de communes : 10 semaines pour le premier stagiaire dans le cadre d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations en convention avec l'IUT Paul Sabatier à Tarbes et 1 semaine pour l'autre stagiaire en convention avec le CRIC Pyrénées à Jurançon dans le cadre d'une reconversion professionnelle.
- 20 stagiaires dans les structures multi-accueil de la Petite enfance : 11 stagiaires pour la structure Arlequin à Arros-Nay pour un total de 31 semaines et 9 stagiaires pour la structure Brin d'Eveil à

Boeil-Bezing pour un total de 20 semaines. Ces stages concernaient les formations suivantes : bac pro accompagnement, soins et services à la personne, formation d'auxiliaire de puériculture, formation d'élève infirmier, stage de découverte de 3e, CAP assistant technique en milieu familial et collectif, bac pro services aux personnes et aux territoires, CAP Petite Enfance.

- 3 stagiaires à la piscine Nayeol dont un dans le cadre de sa formation BP JEPS.



Formation

- En 2014, 36 agents de la Communauté de communes du Pays de Nay ont pu suivre une formation professionnelle. Parmi eux, 6 agents ont suivi une formation spécifique : 3 formations d'intégration (2 en catégorie C et 1 en catégorie B) et 3 préparations à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{re} classe. Des formations payantes ont également été dispensées, pour un montant total de 2 755 €. Celles-ci concernent des domaines spécialisés tels la petite enfance, le développement économique, la piscine.
- Dans le cadre des formations dispensées par le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), la Communauté de

communes peut être amenée à solliciter la mise en place de formations en intra, pour lesquelles le CNFPT sollicite une participation financière. Une formation intra « Power point » a ainsi été organisée en 2013 pour 13 agents de la CCPN.

Le partenariat financier est acté par une convention régissant la mise en place de ces formations et les modalités de règlement de la participation financière de la collectivité. Une convention-cadre de formation a été signée avec la délégation régionale Aquitaine du CNFPT, pour les années 2014, 2015 et 2016, afin d'anticiper sur les formations en intra que la CCPN envisagerait de confier au CNFPT.

- La loi du 12 juillet 1984 relative

à la formation des agents de la Fonction publique territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

La Communauté de communes du Pays de Nay a participé, en 2014, à l'élaboration du Plan de formation mutualisé (PFM) Est-Béarn, au travers de plusieurs réunions organisées avec les autres collectivités du territoire. Ceci permet notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire.

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil communautaire a adopté ce plan de formation pour les années 2014-2015-2016.

Action sociale



COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, de nouveaux délégués ont été élus au sein du CNAS. Patrick Mauboules (élu de la commune de Billère) a pris la succession de M. Bordenave en qualité de Président de l'antenne départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Alain Vignau a été désigné délégué des élus de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Conseil d'administration du 28 octobre a décidé de maintenir le taux de cotisation des collectivités à 0,86 % pour l'année 2014.

Parmi les nouveautés de l'année 2014, on note tout particulièrement :

- l'augmentation du nombre annuel de billets cinéma, parcs, chèques sport, ..., à tarif subventionné,
- la suppression de la limite d'âge pour le versement de la prestation permis de conduire au bénéficiaire,
- l'allongement de l'âge de 14 à 16 ans pour l'obtention du soutien à l'éveil culturel,
- le développement des aides solidarité vacances (15 partenaires vacances participants contre 4 seulement en 2013).

Plusieurs prestations ont par ailleurs été ouvertes à la saisie en ligne sur le site du CNAS, via l'espace personnel des bénéficiaires, facilitant ainsi les démarches.

Le montant des prestations versées par le CNAS aux agents pour l'année 2014 a été de 12 041 € (7 458 € en 2013).

On relève une forte évolution des demandes de billetterie (cinéma, parcs, spectacles...) et également des prestations liées aux enfants (divers types de séjours vacances, garde de jeunes enfants, rentrée scolaire, Noël,...).

REMISE DE MÉDAILLES

Le 17 janvier 2014, à l'occasion des vœux pour la nouvelle année, 6 agents se sont vus décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Classe Argent. La médaille du tourisme a par ailleurs été attribuée au maire de Lestelle-Betharram, vice-président de l'Office du tourisme communautaire, ainsi qu'à la directrice.

ARBRE DE NOËL

Le samedi 13 décembre 2014 a eu lieu, comme chaque année, l'Arbre de Noël des enfants du personnel, qui a réuni de nombreux enfants de tous âges. Après le spectacle et la distribution de cadeaux par le Père Noël, petits et grands ont partagé le goûter.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les possibilités de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents sont à l'étude.





Budget 2014

LE BUDGET

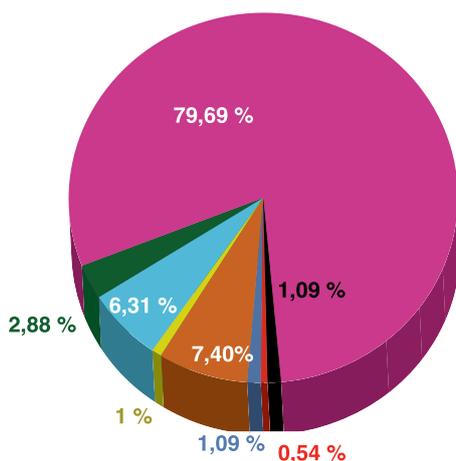
Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du Conseil communautaire du 17 février 2014. Le budget a été voté le 17 mars 2014 pour le budget principal et les sept budgets annexes de la CCPN. En cours d'année, l'exécution

de ces budgets a donné lieu à six décisions modificatives et à quatre virements de crédits : quatre virements de crédits sur le budget principal, une décision modificative sur le budget annexe de l'Office de tourisme, une décision modificative sur le budget annexe SPANC, une

décision modificative sur le budget annexe de la Zone communautaire de Baudreix, deux décisions modificatives sur le budget annexe de la Piscine Nayeo, une décision modificative sur le budget annexe de la ZAE de Coarraze.

BUDGET 2014 CONSOLIDÉ

| | INVESTISSEMENT EN € | FONCTIONNEMENT EN € | TOTAL EN € |
|--|------------------------|------------------------|-------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 7 842 056 | 15 948 527 | 23 790 583 |
| OFFICE DE TOURISME | 42 183 | 282 040 | 324 223 |
| SPANC | 48 234 | 112 750 | 160 984 |
| ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX | 167 158 | 158 545 | 325 703 |
| NAYEO | 648 560 | 1 563 314 | 2 211 874 |
| PAE MONPLAISIR | 275 787 | 21 562 | 297 349 |
| EXTENSION PAE (AVEC LES ÉCRITURES DE STOCK) | 891 047 | 991 951 | 1 882 998 |
| ZAE DE COARRAZE (AVEC LES ÉCRITURES DE STOCK) | 369 602 | 489 356 | 858 958 |
| TOTAL | 10 284 627 | 19 568 045 | 29 852 672 |



- Budget principal
- Office de tourisme
- spanc
- Zone communautaire de Baudreix
- Nayeo
- PAE Monplaisir
- Extension PAE (avec les écritures de stock)
- ZAE de Coarraze (avec les écritures de stock)

Finances/Budget



© Fotolia - © Bilid Photos.com

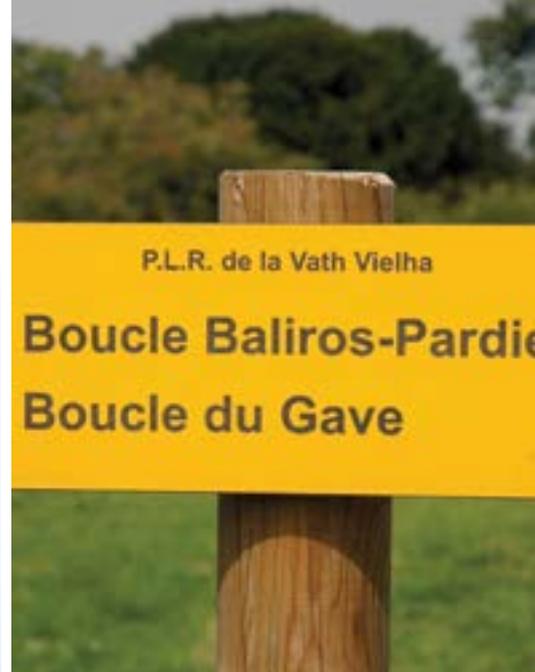
| | MONTANT BP 2015 CONSOLIDÉ EN € | % |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 13 162 019 | 100 |
| DONT FISCALITÉ | 10 137 038 | 77,02 |
| DONT DOTATIONS | 2 248 374 | 17,08 |
| AUTRES | 776 607 | 5,9 |

PRINCIPALES DÉPENSES EN € (BP 2015)

| | MONTANT BP 2015 CONSOLIDÉ EN € |
|---|-----------------------------------|
| Déchets Ordures Ménagères | |
| (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) | 3 644 913 |
| REVERSEMENTS AUX COMMUNES | 2 969 799 |
| CHARGES DE PERSONNEL | 2 430 212 |
| RÉSERVES FONCIÈRES (FONCIER ÉCONOMIQUE) | 1 500 000 |
| PETITE ENFANCE | 1 014 023 |



©Fotolia - © Patryssia



Les marchés publics

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2014 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

| Type | Montant | Objet du marché non alloti ou Objet du lot | Date du marché | Nom de l'attributaire | Code postal |
|---------------------|---|---|---|---|----------------|
| TRAVAUX | 20000 à 89999,99 € HT | | | | |
| | 90000 à 4999999,99 € HT | | | | |
| | 5000000 € HT et plus | | | | |
| FOURNITURES | 20000 à 89999,99 € HT | Acquisition de deux véhicules | 17/09/2014 | lot 1 - achat d'un véhicule utilitaire : ABCIS PYRÉNÉES Garage Fouraa à Nay | 64800 |
| | | | | lot 2 - achat d'un véhicule de tourisme : PAU PYRÉNÉES DIFFUSION AUTOMOBILES Garage Bonnasse à Mirepeix | 64800 |
| | Acquisition de documents et d'ouvrages imprimés non scolaires pour le réseau des bibliothèques du Pays de Nay | | Lot n° 1 - Commandes de fonds et nouveautés fictions pour adultes : Librairie L'escampette | 64000 | |
| | | | Lot n° 2 - Commandes de fonds et nouveautés documentaires, documentation régionale pour adultes : SAS UNIVERDIS | 64000 | |
| | | | Lot n° 3 - Fictions et documentaires pour la jeunesse : SAS UNIVERDIS | 64000 | |
| | | | Lot n° 4 - Bandes-dessinées adultes, adolescents, jeunes : SAS UNIVERDIS | 64000 | |
| | 90000 à 199999,99 € HT | | | | |
| 200000 € HT et plus | | | | | |
| SERVICES | 20000 à 89999,99 € HT | Transport des scolaires à la piscine Nayeo | 21/10/2014 | Caralliance | 64800 |
| | | Travaux d'aménagement, d'équipement et fourniture d'éléments de signalétique pour les itinéraires de randonnées du nouveau PLR de la CCPN | 31/12/2014 | SA Copland (lot 3) | 40230 |
| | | | | Pic Bois Pyrénées (lot4) | 65190 |
| | | Entretien annuel du PLR | 16/06/2014 | Pépinière Environnement | 64121 |
| | Étude du schéma directeur d'eaux pluviales sur le territoire de la CCPN | Maintenance et exploitation de la piscine Nayeo | 05/08/2014 | EIFFAGE Energies | 31770 |
| | | Étude du schéma directeur d'eaux pluviales sur le territoire de la CCPN | 08/10/2014 | Groupement SCE/HEA | 64200 64100 |
| 200000 € HT et plus | | | | | |

Communication

Le Territoire



26 COMMUNES
Angais, Arbéost, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Asson, Batros, Baudoux, Bénéjacq, Beuste, Boal-Bezing, Bordères, Bourdelles, Bruges, Capos-Miget, Coarraze, Ferrières, Haut-de-Coarraze, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Pilat, Saint-Ast et Saint-Vincent.
26143 habitants.

Le Président

CHRISTIAN PEYCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de communes
Maire de Lagos, Conseiller départemental - Canton des Vallées de l'Ousse et du Lagos

Les Vice-présidents et les commissions de travail

MICHEL CASSEU, 1^{er} vice-président, maire de Pardies-Pilat (administration générale, finances et personnel)
JEAN ARRIUBERGE, 2^e vice-président, maire de Bordères (environnement)
SERGE CASTAGNARD, 3^e vice-président, maire de Nay (tourisme)
GUY CHABROU, 4^e vice-président, maire de Coarraze (aménagement de l'espace)
JEAN-SAMUEL, 5^e vice-président, maire de Coarraze (aménagement de l'espace SCOT et urbanisme)
JEAN-YVES PRUD'HOME, 6^e vice-président, maire d'Igon (communication, systèmes d'information et TIC)
JEAN-MARIE BERCHON, 7^e vice-président, maire de Lestelle-Bétharram (services au personnel, action sociale et santé)
THOMAS PANAGUA, 8^e vice-président, maire de Bénéjacq (jeunesse et sports)
MARC DUFAY, 9^e vice-président, maire de Boal-Bezing (culture, jeunesse et sports)
STÉPHANE VITTO, 10^e vice-président, maire de Bordères (habitat et cadre de vie)
ALAIN LAJUS, 11^e vice-président, maire de Bordères (bâtiments, travaux et patrimoine)
ALAIN CAPERET, délégué spécial Eau - Assainissement, président du SEAPAN, m

BIENVENUE
Arbéost et Ferrières nous rejoignent.
Ces deux communes viennent de rejoindre notre communauté. Administrativement rattachées au département des Hautes-Pyrénées, elles sont tournées, géographiquement et économiquement vers le Pays de Nay. Leur venue est une occasion de les découvrir, car elles ont des atouts pour séduire. p. 4

HISTOIRE (\$)
DE CHEZ nous
Quand Bruges créa sa première mutuelle le furent vraiment en pointe, ces entrepreneurs ou à Bruges, créateur, vers 190 ans, la mutuelle Saint-Martin. Cette organisation d'entraide solidaire, à l'époque où se soigner était hors de portée individuelle, existe encore. Certes, elle s'est transformée en association mais elle compte toujours 114 membres actifs et continue à assurer un rôle actif. p. 6

DÉCOUVERTE
Le lycée des Métiers d'art à Coarraze
Encore très peu connu localement, le lycée des métiers d'art forme des jeunes venus de toute l'Aquitaine, dans les filières bois (marqueterie, sculpture commerciale, ébénisterie) et tapisserie - décoration (décor et sièges). En acquérant ainsi des bases solides, ces jeunes très motivés pourront exercer des métiers qui ont de l'avenir dans l'artisanat d'art. p. 7

EN LUMIÈRE
500 jeunes licenciés aux clubs de hand d'Asson et de Bordères
Plusieurs centaines de joueurs de 5 à 30 ans, ces deux clubs ont une même caractéristique : la formation des jeunes. Tous les deux privilégient deux fondamentaux : le respect et l'implication. Pour les dirigeants, ce souci de formation (qui ne fait pas oublier la compétition), est à la base de leur engagement et de leur réflexion pour arriver à une certaine mutualisation des moyens. p. 8

Entreprises, commerces, services...
Emploi : le soutien de la Communauté de communes du Pays de Nay



La Communauté de communes a fait des choix concrets pour impulser et soutenir le développement économique du Pays de Nay. Au cœur des actions en cours : l'accueil des entreprises qui ont déménagé pour venir s'agrandir sur les nouvelles zones d'activités, l'accompagnement des artisans, le regroupement des professionnels et le lancement de l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat. Objectif de cette dynamisation du territoire : permettre de renforcer ou de créer des emplois. La réhabilitation de la zone d'activités de Montpéaire, à Bénéjacq (notre photo) : un des aspects de l'accueil des entreprises. p. 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET CARTE CANTONALE
La nouvelle composition du Conseil communautaire, à compter des élections municipales 2014, a été arrêtée par le Préfet.
Les communes auront 40 délégués, contre 56 auparavant.
Le Bureau des Maires du 7 octobre 2013 a également voté une motion sur le redécoupage des cantons. p. 5



Différents outils existent pour informer les habitants et usagers sur les projets et services intercommunaux :

Bulletin « Les Infos »

- Trois éditions du Journal de la CCPN ont été réalisées en 2014 :
- En avril : Emploi, le soutien de la Communauté de communes du Pays de Nay
 - En juillet : Séminaire de rentrée pour les élus : grands projets et orientations du nouveau mandat
 - En décembre 2014 : Protéger et valoriser les paysages du Pays de Nay

Dossier nouveaux habitants

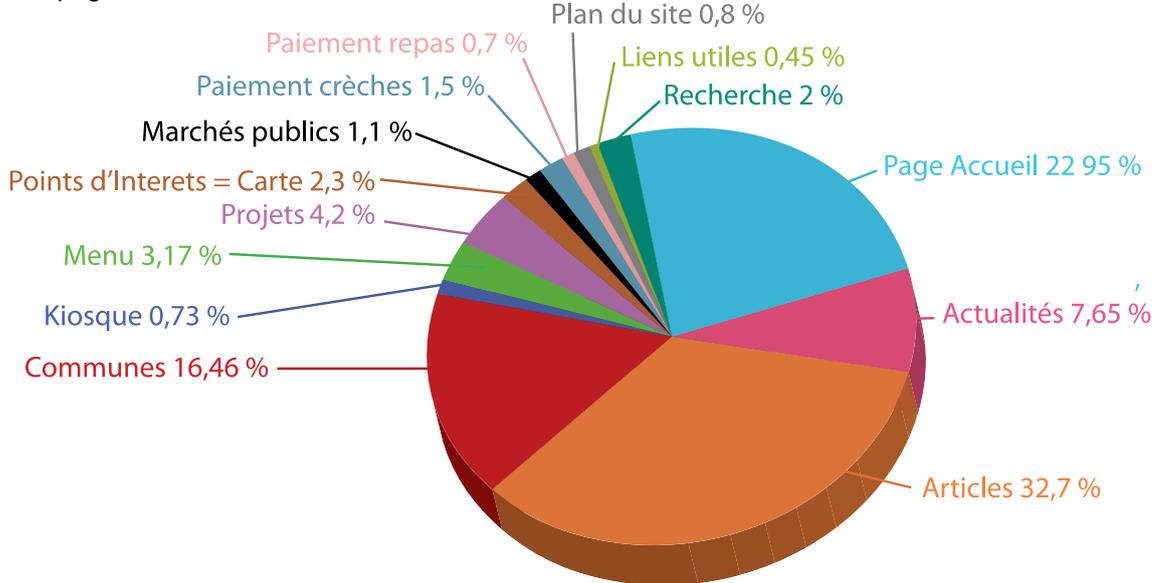
Ce dossier est transmis aux communes, qui le distribuent à leurs nouveaux arrivants. Il s'agit d'un guide qui réunit l'ensemble des informations relatives à la

Communauté de communes et à ses services.
La 1^{ère} édition réalisée en 2013 a été très appréciée par tous, les démarches des nouveaux venus

sur le territoire étant ainsi largement facilitées.
Suite aux élections municipales et communautaires 2014, une nouvelle édition a été élaborée.

Site Internet

Répartition des pages consultées





Développement numérique

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a approuvé en 2013 son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDAN) afin de développer le déploiement de l'Internet Très Haut Débit sur le territoire.

À l'issue d'une large concertation, un projet de création d'un syndicat mixte ouvert aux collectivités locales titulaires de la compétence relative à la construction et l'exploitation

de réseaux de communication électroniques (article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) est engagé.

Ce syndicat sera chargé d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions adaptées aux besoins et aux capacités financières des territoires. Le financement sera partagé entre la Région, le Département et le bloc « communes/intercommunalités ».

Compte tenu du montant des

investissements en jeu et de la nécessité d'une étude à une échelle territoriale large pour déterminer la consistance du réseau à construire, la Communauté de communes du Pays de Nay s'est dotée de la compétence « Aménagement numérique du territoire » en vue de son adhésion à ce syndicat départemental (délibération du 15 décembre 2014).

Développement Économie



Politique foncière

La recherche de foncier à destination des entreprises reste une priorité pour la CCPN. Elle poursuit donc sa prospection et procède, lorsque des opportunités sont intéressantes, à l'acquisition de terrains. Ainsi, en 2014 :

- Acquisition d'environ 4 ha de terrains à Bordes
- Acquisition d'environ 9 000 m² sur Lagos.

Par ailleurs, la CCPN a engagé la réalisation d'un schéma des zones d'activités qui viendra alimenter les

travaux du SCoT. Concernant l'extension du PAE Monplaisir, il a été décidé de lancer un permis d'aménager sur la parcelle B 771 à Bénéjacq. 4 à 8 lots à destination des entreprises seront commercialisables fin 2015.

Publicités extérieures

La CCPN a réalisé, à l'hiver 2013-2014, le recensement intégral des panneaux publicitaires, en se concentrant dans un 1er temps sur la voie rapide. Un guide sur la réglementation de l'affichage publicitaire a été diffusé aux communes. Dans le cadre des contrôles de respect de la réglementation exercés par le préfet, une phase « amiable »

s'est ouverte, consistant en l'envoi de courriers aux personnes concernées rappelant la situation de leur affichage au regard de la réglementation. Cette phase a permis la dépose d'environ 3/4 des panneaux irréguliers. Cette démarche réglementaire s'accompagne de réunions de concertation avec les acteurs concernés (élus, entreprises,

afficheurs, acteurs touristiques...). Ce travail de mise en conformité de l'affichage publicitaire intègre également une réflexion sur les alternatives envisageables :

- Règlement local de publicité
- Aires aménagées d'information et d'orientation
- Mobilier urbain
- Signalisation d'Information Locale

UPPN

L'Union des Professionnels en Pays de Nay (UPPN), créée depuis le 22 octobre 2013 et dont le but est la représentation et la promotion des professionnels du territoire, poursuit son développement. Environ 60 entreprises adhèrent à l'association.

Pour la soutenir, la CCPN a signé une convention biennale 2015-2016 d'objectifs et de moyens permettant le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 €/an. Ce soutien a permis le recrutement d'une animatrice et le lancement

des premières actions (définition d'une charte graphique, organisation de petits-déjeuners d'entreprises, collecte d'informations pour la réalisation d'un annuaire, etc.).

Syndicat Mixte Aéroplis

Les délégués de la CCPN ont participé à 4 comités syndicaux du Syndicat Mixte Aéroplis, les 7 mars, 5 juin, 17 octobre, et 4 novembre.

Les sujets suivants ont été traités :

- Commercialisation de 2 terrains à PAC Sécurité et Valéro
- Présentation du projet Metallicadour

- Questions générales de gestion du site.

Développement Tourisme



L'actualité touristique du Pays de Nay en 2014

INITIATION DE PARTENARIATS TERRITORIAUX

Projet commun de valorisation du col du Soulor avec la Communauté de communes du Val d'Azun.

Les opportunités liées au projet de valorisation du site du col du Soulor :

- Saisir l'opportunité de forte fréquentation du site pour en faire une porte d'entrée sur le Pays de Nay.
- Développer une image et une offre de destination de montagne.

- Créer des liens, pertinents en matière de consommation touristique, vers le Val d'Azun et la Vallée d'Ossau (site stratégique, positionné à la croisée de 3 vallées).

L'entrée des communes de Ferrières et d'Arbéost au 1er janvier 2014 dans la Communauté de communes du Pays de Nay a ouvert de nouvelles perspectives de développement touristique pour le territoire communautaire, en apportant une dimension d'offre de montagne à la gamme déjà proposée en plaine et dans le piémont.

Une première rencontre le 1^{er} juillet 2014 sur le site du col du Soulor, situé à cheval sur les communes d'Arbéost et d'Arrens-Marsous, a permis de confirmer la volonté des Communautés de communes du Val d'Azun et du Pays de Nay de s'engager dans une réflexion pour la valorisation du site.

La formalisation d'un premier partenariat a permis de lancer, dans le courant du 4^e trimestre 2014, une première phase d'étude, visant à définir un pré-programme pour l'aménagement du site. Cette étude est financée par les 2 collectivités, au prorata du nombre d'habitants.

Les objectifs se dégageant de cette étude :

- Faire du col du Soulor un lieu de destination pour les excursionnistes.
- Favoriser l'information des visiteurs sur les attraits des 2 territoires, et rediffuser ces clientèles vers les 2 territoires communaux, en mettant en place un pôle d'accueil et d'interprétation sur le col du Soulor
- Restructurer les espaces publics sur le site.

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE TOURISME

Finalisation du schéma du nouveau Plan Local de Randonnées du Pays de Nay

La nouvelle offre de randonnée non motorisée du Pays de Nay propose un linéaire total d'environ 300 km de sentiers pédestres, VTT et VTC ;

L'originalité de ce projet réside dans la multiplicité des caractéristiques de sa conception :

- L'offre de randonnées s'articule autour et à partir de la véloroute, rendant ainsi possibles les déplacements vers et sur le territoire communautaire
- Le périmètre des sentiers ne s'articule pas nécessairement avec les périmètres communaux, mais tient compte plus particulièrement des spécificités physiques du terrain. Certains secteurs seront donc plus particulièrement dédiés à la pratique du VTT, d'autres seront plus particulièrement affectés au VTC (vélo tous chemins), et enfin d'autres secteurs seront promus pour la randonnée pédestre.
- Ainsi, la randonnée pédestre présentera différentes caractéristiques : des parcours

tous publics, de type balade ou randonnée loisirs, et des parcours de randonnée en montagne s'adressant à un public plus averti.

De plus, les sentiers de randonnées sont reliés entre eux, offrant une gamme plus large encore de possibilités de randonner. Dans une même logique, la nouvelle offre de randonnée du Pays de Nay est également reliée aux sentiers des communautés de communes voisines. Enfin, à ces sentiers et itinéraires de randonnées sont reliés des points ou circuits de découverte du patrimoine local.

VÉLOROUTE PYRÉNÉES- GAVE-ADOUR

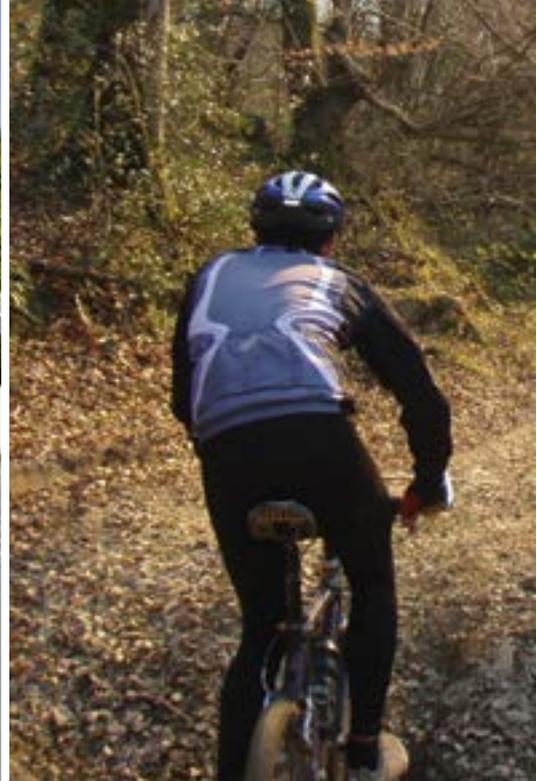
Un équipement structurant pour le territoire

Traversant le Pays de Nay entre Balirous et Lestelle Bétharram sur 25 km, la véloroute Pyrénées Gave Adour emprunte sur le territoire communautaire, pour partie, des voies de circulation à faible trafic et des voies vertes, strictement réservées à la circulation non motorisée.

Directement reliée aux sentiers VTC du nouveau plan local de randonnées du Pays de Nay, la véloroute vise à répondre à la fois à des objectifs de déplacements de loisirs, de déplacements non motorisés pour accéder à l'offre touristique et de loisirs locale, ainsi qu'à un objectif de développement des mobilités douces pour les déplacements du quotidien.

Cette véloroute, de maîtrise d'ouvrage départementale, reliera à l'horizon 2018 Lestelle-Bétharram à Bayonne. Cette infrastructure s'inscrit dans le réseau national des voies et routes cyclables (véloroute 81).

Développement Tourisme



LA PASSERELLE DU CHEMIN DE FER DE BABURET

Reconstruction d'un ouvrage majeur du patrimoine local sur la véloroute

Caractéristiques techniques

Longueur : 155 m

Largeur : 3 m

Hauteur au-dessus du Gave : 6,5 m

La passerelle métallique repose sur trois piles dont une pile dans le gave et deux culées, l'une rive gauche du gave, l'autre, rive droite du canal.

La passerelle est construite sur les appuis toujours présents d'un ancien pont ferroviaire aujourd'hui démoli.

EXTENSION DU BÂTIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Contexte

- Des inondations répétées depuis novembre 2011 dans le sous-sol de l'Office de tourisme, où l'ensemble des documents et archives était entreposé (stockage documentation).
 - Un espace d'accueil actuellement occupé par 3 salariées, alors qu'il n'y a que 2 postes d'accueil.
 - Le développement des missions et actions menées par l'Office de tourisme communautaire nécessite l'organisation de postes de travail distincts de l'espace et des postes d'accueil du public.
 - L'Office de tourisme doit être une vitrine du territoire pour les visiteurs.
- Un réaménagement de l'espace d'accueil, valorisant les atouts du

territoire, est donc nécessaire (porte d'entrée du territoire) pour répondre aux ambitions communautaires de développement touristique local.

- La livraison en 2015 du tronçon de la véloroute Pyrénées Gave Adour passant sur le Pays de Nay, et, à moyen terme, la mise en service de l'ensemble de cette ligne sur le département, laisse envisager une augmentation du nombre de visiteurs à l'Office de tourisme.

Le CAUE a été sollicité fin 2013 pour accompagner l'Office de tourisme dans la formalisation des besoins en espaces et travailler sur un pré-projet d'extension du bâtiment de l'Office de tourisme communautaire, préalable à une consultation d'architectes.

Une communication amplifiée

Développement des relations Presse

- Réalisation et diffusion du dossier de presse de l'Office de tourisme communautaire (envoi à 300 contacts spécialisés dans la presse Loisirs, Tourisme et Voyages)
- Participation en février au workshop du Club Presse des Offices de Tourisme de France : rencontre avec les journalistes spécialisés dans la presse Tourisme - 14 contacts établis en 2014
- 4 sessions d'accueils de journalistes sur le territoire, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pyrénées et Pays Basque et à l'initiative de l'Office de tourisme communautaire :

Travail sur l'audience du site Internet de l'Office de tourisme communautaire - campagnes de référencement payant Google Adwords

- Engagées fin septembre 2014, les campagnes de référencement payant ont permis d'augmenter de 30% le nombre de visites sur le site de l'office de tourisme communautaire. Cette augmentation a porté principalement sur les visites des pages liées aux manifestations. Les pages liées aux hébergements ont connu une augmentation de fréquentation de l'ordre de 23%.

- Les campagnes de référencement s'articulaient autour de mots-clés (mots et expressions saisis dans les moteurs de recherche Internet par les internautes en recherche de renseignements) donnant ainsi plusieurs dizaines de combinaisons autour des hébergements (Tour de France et hébergement, neige et hébergement, randonnées et hébergements, festivals et hébergements, etc.), et en lien avec l'actualité touristique du territoire.



Participation à une communication collective des Offices de tourisme du Béarn, sous l'égide du Comité Départemental du Tourisme Béarn Pyrénées et Pays Basque

Objectif : gagner en lisibilité de façon collective avec les Offices de tourisme du Béarn

Les actions collectives de communication menées en 2014 :

- Définition collective d'un plan d'actions marketing pluriannuel
- Création d'une campagne de communication spécifique à la destination Béarn
- Création de la signature #Be Bearn, be yourself
- Développement d'un site internet dédié à la destination Béarn, en lien avec le site Béarn Pays Basque : 88 316 visiteurs uniques en 2014 et 115 309 pages vues
- Déploiement de campagnes d'affichage sur Toulouse et Bordeaux
- Réalisation de vidéos pour rendre le site Béarn plus attractif - promotion via un jeu-concours lancé sur la page Facebook Béarn (également créée pour la circonstance : 3437 fans en 1 an, originaires par ordre décroissant de Pau, Paris, Bordeaux et Toulouse principalement)
- Réalisation de publiereportages dans la presse magazine (Elle, Le Mag Sud Ouest, Pyrénées Mag, Magazine Respyr)
- Création d'un compte Instagram Béarn
- Organisation à Paris d'un workshop Presse en partenariat avec Hestiv'Oc
- Organisation d'accueils de presse : 1 accueil de presse « Plein les Yeux », réalisé en partenariat avec Le Pays de Nay, Laruns et la Vallée d'Aspe.

Les habitants, prescripteurs du territoire

Une lettre d'information à destination des habitants du Pays de Nay.

Parce que les habitants sont les premiers concernés par les loisirs sur le territoire communautaire, et parce que ce sont eux qui sont le plus à même de recommander à leur entourage leur lieu de vie, il était important de créer un support d'informations à leur attention.

Une newsletter a donc été mise en place et est envoyée régulièrement (en moyenne tous les 2 mois), mettant en avant les atouts et l'actualité de loisirs du territoire :

Bons Plans : dans cette rubrique sont mises en avant les offres promotionnelles proposées par les entreprises touristiques locales.

Coup de Cœur : le coup de cœur du moment de la « rédaction » de l'office de tourisme (par exemple : le passage du Tour de France)

Idées Journées : ici, l'offre locale est organisée sous forme de programmes à la journée, selon les saisons, et selon les publics (familles, couples, groupes d'amis, etc.)

Zoom sur ... : zoom du moment sur un site ou une activité de saison (par exemple : naissance des chevreaux dans les fermes)

Événements et manifestations : tous les deux mois, présentation d'une manifestation du moment et lien vers le site internet de l'office de tourisme communautaire et l'agenda des fêtes

Paroles locales : cette rubrique apporte une touche personnalisée dans cette rubrique en laissant la parole à des habitants du Pays de Nay, qui livrent leurs coups de cœur, qu'il s'agisse d'une

balade, de paysages, etc.

À ce jour, ce sont 540 foyers sur le Pays de Nay qui reçoivent régulièrement ces lettres d'information.

Les habitants, prescripteurs du territoire

Eductour des responsables des Centres de loisirs du Pays de Nay : 7 directeurs de centres de loisirs accueillis en amont de la saison estivale sur plusieurs sites touristiques (grottes de Bétharram, zoo d'Asson, roseraie St Vincent, et Sonnailles Daban).

Objectif : faire redécouvrir l'offre locale touristique et de loisirs aux acteurs locaux.

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le 4 juin 2014, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a validé le renouvellement du classement de l'Office de tourisme communautaire, selon les nouvelles normes de classement des Offices de tourisme (loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009). Désormais classé en catégorie II pour 5 ans, l'office de tourisme s'engage ainsi sur une base minimale de services et actions, tant pour la clientèle touristique, que les professionnels locaux du tourisme, et la collectivité locale, pour laquelle l'Office de tourisme communautaire anime la politique touristique du territoire, retranscrite annuellement dans une convention d'objectifs.

Développement Aménagement de l'espace



SCoT : débat sur les orientations du PADD

Les travaux du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Nay ont débuté au mois de juillet 2012, avec l'engagement de la phase diagnostic/enjeux. La phase suivante du SCoT concerne le projet d'aménagement et de développement durables. L'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public en charge du

SCoT sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.122-1-3, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Les éléments relatifs aux enjeux et scénarios du PADD ont fait l'objet de plusieurs présentations :
- le 23/10/2013 : chefs d'entreprise
- les 24/10/2013 et 24/01/2014 : personnes publiques associées

- le 12/12/2013 : séminaire des élus
- le 24/01/2014 : Commission Aménagement de l'Espace CCPN.

Le débat sur les orientations du PADD s'est tenu lors du Conseil communautaire du 17 février 2014. Tous les documents relatifs au diagnostic du SCoT sont disponibles sur le site internet de la CCPN.

Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)

La Communauté de communes du Pays de NAY a adhéré à l'Agence d'urbanisme au 1er janvier 2012. L'AUDAP accompagne la CCPN dans l'élaboration de ses politiques publiques, dans la définition de ses projets d'aménagement

et de développement, et dans une connaissance accrue du fonctionnement territorial à l'échelle du bassin de vie du Pays de NAY. Par délibération du 17 février 2014, la CCPN a renouvelé sa convention d'adhésion à l'AUDAP pour les

années 2014-2016 et a fixé, dans ce cadre, son programme partenarial d'activité et sa contribution financière pour l'année 2014. Le programme d'étude comprend notamment la réalisation du schéma de mobilités de la CCPN.

Schéma de mobilités

Le programme d'étude 2014-2016 avec l'AUDAP comprend la poursuite de l'étude d'un schéma de mobilités pour le Pays de Nay.

Il s'agit de l'engagement de l'étude proprement dite de réalisation de ce schéma de mobilités, après la 1^{re} phase d'approche générale conduite en 2013 (délibération du 10/06/2013).

Cette réflexion s'inscrit dans le volet déplacements du SCoT et vient l'abonder.



© Fotolia - © Chlorophylle

Appel à projets Centres-bourgs : candidature de la Ville de Nay

L'État a lancé en 2014 un appel à projet national de revitalisation des centres-bourgs. Ce programme est destiné aux territoires dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités et qui nécessitent des efforts de revitalisation.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Commune de Nay a été identifiée comme un territoire cible, avec deux autres communes du département (Bedous et Ustaritz). Elle s'est donc portée candidate à cet appel à projets.

L'association de l'intercommunalité aux côtés de sa ville-centre était déterminante dans la réussite de cette candidature. Les critères d'éligibilité à cet appel à projet soulignaient l'importance d'un « co-pilotage » entre la commune et son EPCI.

La revitalisation du centre-bourg de Nay s'inscrit dans les axes du SCoT et dans le champ de compétences de la Communauté de communes et des actions qu'elle entreprend dans les domaines suivants :

- 1. Economie/emploi :** Lancement d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) du tissu économique, projet de relocalisation sur Nay de Pôle emploi et de la Mission Locale
- 2. Projets culturels et patrimoine :** Réhabilitation de l'usine Berchon, plan paysages (volet bastides)
- 3. Habitat :** Politique du logement et du cadre de vie (règlement d'intervention communautaire, charte paysagère et architecturale, futur PLH...)
- 4. Tourisme :** Développement touristique en lien avec l'Office de tourisme intercommunal, véloroute.

Ces actions de rayonnement communautaire ont donc vocation à renforcer le rôle de centralité de la Ville de Nay.

Par délibération du 15 septembre 2014, la Communauté de communes s'est ainsi associée à la candidature de la Ville de Nay à cet appel à projets. La CCPN apportera son concours en ingénierie et en investissement en vue de la réalisation des projets cités dans le dossier.

À l'issue du jury national, c'est la commune de Nay qui a été retenue au titre de cet appel à projets, au mois de novembre 2014, pour les Pyrénées-Atlantiques. Le programme d'actions sera réalisé sur 5 ans.

Développement Habitat

Habitat adapté Gens du voyage

Par délibération du 10 juin 2013, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, dans le cadre de la conduite du projet d'habitat adapté des familles sédentaires ou semi-sédentaires des gens du voyage.

L'objectif de cette mission et de cette étude est d'identifier des solutions d'habitat adaptées en fonction des situations rencontrées.

Cette démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale avec l'État comprend notamment :

- un appui technique auprès des communes et de la Communauté de communes
- la recherche foncière sur le Pays de Nay en concertation avec les communes,
- la mise en relation avec les organismes financeurs et les bailleurs publics,

- l'approche sociale avec chaque famille indispensable à la bonne évaluation des besoins
- un lien sur les thématiques d'intégration scolaires et périscolaires.

Cette démarche a débuté en 2014. Par délibération du 27 octobre 2014, elle a été reconduite pour l'année 2015.

Aides aux projets de logement

La Communauté de communes du Pays de Nay a mis en place un règlement communautaire Habitat qui permet une intervention au soutien des projets de logements communaux.

Par délibération du 23 octobre 2014, la commune de Ferrières a sollicité, dans ce cadre, l'attribution d'une aide de la CCPN pour

la réhabilitation d'un logement communal (ancien logement instituteurs), situé au 1er étage du bâtiment école-mairie.

Ce projet s'insère dans la volonté de la commune d'accueillir une nouvelle population dans des logements locatifs permanents.

L'opération consistera principalement en une réhabilitation

complète et une amélioration énergétique du logement.

Par délibération du 15 décembre 2014, la CCPN a accordé son soutien financier au projet à hauteur de 30 % sur le reste à charge de la commune, soit une aide prévisionnelle de 11 500 €.

Culture

Projets et activités culturelles



Enseignement Musical

L'Association « Ecole de Musique du Pays de Nay » a accueilli cette année 144 élèves, dont 23 adultes.

Les cours sont dispensés par 10 professeurs dont 4 en ETP. L'équipe est animée par une coordinatrice également professeur de musique. 12 instruments de musique sont enseignés :

Piano, Guitare classique et guitare électrique, Basse, Batterie, Violon, Clarinette, Saxophone, Flûte, traversière, Flûte à bec Harpe, Trompette.

L'apprentissage du piano, de la guitare classique, de la batterie et du violon sont les plus demandés.

Suite à la prise de compétence « Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale », la convention cadre (Département/ Ecole de musique intercommunale) ainsi que la convention d'objectifs et de moyens avec la CCPN ont permis à l'association d'asseoir son fonctionnement.

En effet, l'association a pu investir

dans du matériel et ainsi mettre en place de nouvelles classes et formations musicales.

L'EMPN participe également à diverses manifestations sur le territoire et intervient dans les écoles afin de présenter les instruments et sensibiliser les écoliers non-pratiquants à la musique.

La Communauté de communes du Pays de Nay apporte un soutien à l'Association Ecole de Musique du Pays de Nay afin de l'accompagner dans le développement de ces actions et plus précisément :

- éveil musical, formation musicale et de pratiques instrumentales, auprès de tout public, les jeunes, les enfants et les adolescents constituant la cible prioritaire.

- développement des classes d'ensemble pour favoriser la pratique collective.

- la contribution à l'animation sur le territoire auprès des différents publics

- le partenariat avec les différents acteurs culturels et associatifs du territoire.

Le budget total de l'EMPN est de

l'ordre de 97 000 €. Les ressources sont assurées par les adhésions, les cotisations, une subvention du Conseil Général et la subvention de la Communauté de communes (25 000 € pour le fonctionnement et 10 000 € pour l'investissement) prévue dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens.

Une convention tri-partite (Département, CCPN, Ecole de Musique) sera signée fin 2015 dans le cadre du nouveau schéma départemental de développement des enseignements artistiques voté le 26 juin 2014.

Cette convention prendra appui sur le projet d'établissement de l'Association, le Département s'engagera à créer des outils partagés par tous les acteurs des enseignements artistiques.

À la rentrée 2015, l'EMPN a prévu de développer les animations en milieu scolaire et d'intervenir dans le cadre des T.A.P (Temps d'Activités Péri scolaires) dans certaines écoles du territoire.



Arts plastiques et contemporains

Dans le cadre de la compétence « Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains » la Communauté de communes est engagée dans une convention d'objectifs triennale avec l'association Nayart qui gère les activités du Centre d'Art Contemporain « La Minoterie ». L'année 2014 a été une année de transition pour l'Association qui a renouvelé son conseil d'administration. Celui-ci fonctionne de façon collégiale et sous forme de cinq commissions (artothèque, médiation, finances, partenaires/institutions et comité de sélection). Les actions menées en 2014, par l'association sont variées :

- 4 expositions organisées
- Artothèque : 80 œuvres louées à des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales et des établissements scolaires

- Visites guidées et ateliers scolaires et périscolaires
- Stage photo, performance de danse, conférences, visites guidées atelier participatif à destination du « public empêché »
- Projet pédagogique autour d'œuvres empruntées à l'artothèque avec des classes de collège et lycée, travail pluridisciplinaire mêlant danse, poésie et création plastique
- Intervention dans le cadre du Déclat'Jeunes de 3 graffeurs. L'association envisage de rejoindre l'ADRA, le réseau national des artothèques et de se rapprocher des autres structures culturelles du département (Le Bel ordinaire, Image Image, la Biennale d'Art Contemporain d'Anglet...)

La CCPN accorde à l'association une subvention annuelle de 5000 euros permettant d'assurer une aide au fonctionnement de l'association et

plus particulièrement de pérenniser le programme d'animation en relation avec les publics enfants et jeunes. L'Association Nayart est également soutenue par la Région, le Département et la Ville de Nay. Le partenariat avec le Département concrétisé par la signature d'une convention triennale renforce les relations et le statut de « structure référente » positionnant la Minoterie dans un maillage départemental. La convention d'objectifs avec la CCPN sera renouvelée en 2015 sur la base de nouveaux projets de l'association à savoir :

- Renforcer les rencontres avec le public scolaire et le public enfant et jeunes en général, travail pédagogique avec des propositions d'intervention à la carte
- Médiation en direction des visiteurs et des adhérents
- Relancer l'activité de l'artothèque.

Cinéma

Le projet de construction de cinéma est associé à la réhabilitation de l'usine Berchon. La situation en centre-bourg, la proximité des collèges et lycées en font un lieu privilégié pour un équipement culturel accessible à tous les publics. En janvier 2014, la Commission régionale du patrimoine a donné un

avis favorable suite à la demande de protection de l'usine au titre des Monuments Historiques. Le CAUE 64 accompagne la Communauté de communes afin de proposer des scénarios compatibles avec les exigences des monuments historiques et le projet de construction d'un cinéma. Il est

attendu de la demande de protection des usines Berchon au titre des Monuments Historiques ainsi que les perspectives d'évolution des dispositifs d'aides des partenaires institutionnels (Conseil général, Région, État) une hausse du montant d'aide plus favorable qu'en 2012.



Culture

Le réseau des bibliothèques

Le réseau

Avec la mise en réseau des bibliothèques du Pays de Nay, la Communauté de communes a souhaité améliorer l'offre de services et l'égalité d'accès à la lecture, à l'information et à la culture.

En effet, face aux évolutions techniques et sociétales, et pour renforcer le service de proximité, le réseau des bibliothèques proposera à terme une collection unique et un accès à tous les habitants du

territoire. Les documents pourront circuler d'une bibliothèque à une autre. De plus, l'offre culturelle sera calibrée à l'échelle du territoire et des services nouveaux pourront être développés.

Le réseau des bibliothèques s'organise actuellement autour de 7 bibliothèques réparties sur le territoire :

Arros-de-Nay, Asson, Bordes, Coarraze, Lagos, Mirepeix et Nay. Les bibliothèques sont gérées par des équipes bénévoles et

salariées coordonnées par une bibliothécaire territoriale, qui siège à la Communauté de communes.

Les bibliothèques du réseau

La Communauté de communes a signé une convention territoriale de 3 ans (2013-2016) avec le Conseil général pour accompagner la mise en place et le développement du

réseau de lecture publique. Le budget d'acquisition des documents, le programme d'action culturelle et le poste de la coordinatrice sont pris en charge par

la Communauté de communes. Les communes, quant à elles, gèrent les locaux, le mobilier des bibliothèques et le personnel bénévole et salarié.

Le fonctionnement du réseau

LE PROGRAMME D'ANIMATION DU RÉSEAU

L'année 2014 a compté 35 animations réparties sur la plupart des bibliothèques et accueilli plus de 630 personnes, adultes, enfants et groupes. Les animations sont ouvertes à tous sans conditions d'accès et d'inscription.

Le 1^{er} trimestre a été dédié au « Carnet de voyage », le thème du 2^{ème} trimestre était « Un arbre, une forêt », le dernier trimestre quant à lui s'est illustré autour de « La gastronomie, art culinaire ».

LES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ÉQUIPES

Les équipes de chaque bibliothèque ont suivi régulièrement les formations de la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques et ont bénéficié d'une formation interne sur l'accueil du public.

L'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE DE COORDINATION

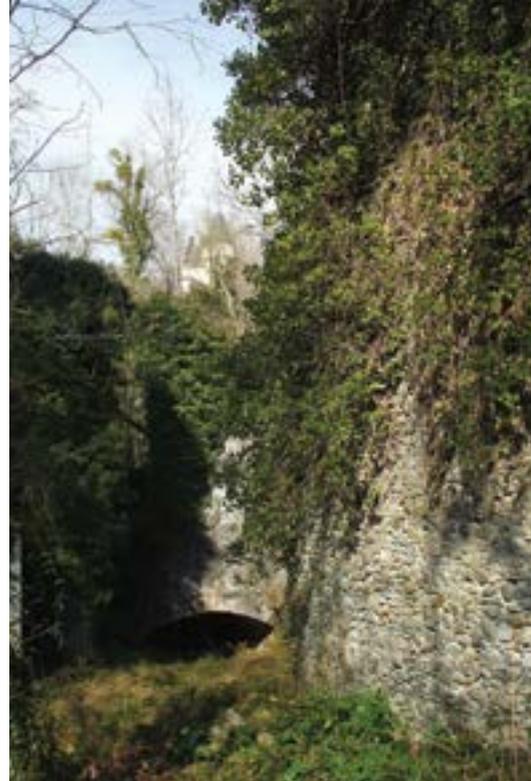
La coordinatrice accompagne chaque bibliothèque dans l'amélioration de son offre et

l'aménagement interne de ses collections. Le service de coordination s'adapte au fonctionnement de chacune des 7 bibliothèques qui ont des attentes et des moyens différents.

LES PARTENARIATS

Le réseau des bibliothèques travaille en partenariat avec plusieurs structures du territoire en fonction des événements et des possibilités : Chemin des Arts, Frisson à Bordères, Maison de l'Enfance et Maison de l'Ado à Coarraze,...

Culture Patrimoine



Signalétique d'interprétation du patrimoine

Le projet de valorisation du patrimoine initié en 2013 par la CCPN, qui doit déployer un mobilier d'interprétation sur l'ensemble du territoire, a vu sur l'année 2014 la réalisation et l'installation de 4 parcours. Les

premières communes sélectionnées pour débuter l'implantation de ce mobilier à destination des locaux et des touristes, sont les panneaux consacrés aux thématiques bastides et patrimoine industriel sur Nay, Bruges, Lestelle-

Bétharram, Montaut et Assat. Les parcours de découverte pour la tranche suivante sont en cours de maquettage et leur installation est prévue pour septembre 2015.

Mise en valeur des Forges d'Arthez d'Asson

La CCPN a passé une convention avec la SHEM (propriétaire du site) le 30 juin 2014, lui garantissant l'accès au lieu pour les travaux de restauration et d'entretien. L'objectif global étant de mettre en sécurité les vestiges, de permettre l'accessibilité et la visibilité de l'emplacement des forges.

La CCPN, dans sa politique de valorisation du patrimoine rural non protégé, a réalisé l'aménagement d'une aire de stationnement sécurisée et d'observation, pour faciliter l'arrêt des passants aux abords des forges. Un panneau explicatif et descriptif de l'histoire du lieu sera installé dans le cadre du parcours de signalétique

découverte de la commune d'Arthez d'Asson. Le partenariat passé avec la SHEM prévoit pour les mois à venir, un curetage du mur du canal d'irrigation afin de mettre au jour les matériaux de construction originels. L'étude technique lancée pour la consolidation des vestiges de la forge est toujours en cours.

Restauration du Calvaire de Lestelle-Bétharram

A l'origine le calvaire était la propriété de l'Association La Pyrénéenne mais, pour la bonne réalisation des travaux, il devient en 2014 la propriété de la commune de Lestelle-Bétharram. Le 10 mars 2014, le Conseil communautaire a voté la maîtrise

d'ouvrage déléguée à la CCPN, concernant l'opération de restauration des stations du calvaire. Dans un premier temps, la CCPN prévoit une remise à niveau de l'étude de dégradations des 15 stations réalisée en 2005 par l'architecte

Bernard Voinchet. Le calvaire a été créé au début du XVIIème siècle pour le pèlerinage, il est composé de 13 chapelles et 2 statues inscrites au titre des Monuments Historiques en 2002.



Usines Berchon

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres bourgs, la ville de Nay a passé une convention avec la CCPN. Cette dernière prévoit la mise en place de l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de projets étalés sur

5 ans (de 2005 à 2019). La CCPN intervient ici, en tant qu'organisateur et pilote des travaux d'études nécessaires à la phase opérationnelle, ainsi que comme financeur de certains projets pour la réalisation des actions définies au préalable. L'assistance d'ingénierie

de la CCPN se positionne dans cet accord sur la restauration des usines Berchon, qui mène sur ce dossier une étude financière et fiscale pour connaître le meilleur devenir possible du site.

Acquisition de collections

La CCPN a bénéficié du don d'un ensemble de mobilier issu de la fabrication des ébénisteries locales. Une réflexion sera engagée quant au stockage de ces dons privés, ainsi qu'à l'initiative d'un inventaire détaillé de ces collections.

Services aux personnes



Transport collectif à la demande - Le Petit Bus du Pays de Nay

Après un an et demi de fonctionnement, le service de transport collectif à la demande comptabilise, en Décembre 2014, 217 personnes inscrites.

- la centrale de réservation a traité 1215 appels
- 2698 voyages ont été effectués dont :
- 1103 pour des personnes valides,
- 355 pour des personnes à mobilité réduite et 18 pour des personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant,
- 1145 personnes âgées,
- 77 enfants de moins de 11 ans.

- Les deux véhicules ont effectué 12 787 km en charge (avec usagers transportés) pour 23 634 km totaux.

Rappel du fonctionnement du service :

- Le service est ouvert à tous, les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite (quel que soit l'âge) peuvent être prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination.

- Mode, Jours et horaires de fonctionnement : sur réservation à effectuer auprès de la centrale de réservation des transports départementaux, la veille avant 17h.

Le Petit Bus fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

(sauf mardis et samedis après-midi ainsi que dimanches et jours fériés).

- Organisation des arrêts : 89 points de prise en charge sont fixés et signalés dans les 26 communes,

- 15 points de destinations sont répartis sur les communes d'Asson, Lestelle-Bétharram, Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bordes et Arros de Nay.

- Les points de destination desservent les principaux pôles d'intérêt locaux (centre bourg, marchés, services médicaux, services administratifs...) ainsi qu'un rabattement vers les lignes régulières du Conseil général et la gare SNCF.

- Tarification : 2 € l'aller (conforme avec la tarification du réseau départemental) Gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans obligatoirement accompagnés

- Correspondance gratuite entre les lignes interurbaines et le Petit Bus (ex : aller/retour Bruges/Pau 2 €)

Fin 2014, une enquête de satisfaction a été réalisée par l'Entreprise Effia Synergie qui gère la Centrale de réservation.

La quasi-totalité des abonnés interrogés est satisfaite de la qualité du service du « Petit Bus ».

La qualité de service de la centrale de réservation est considérée comme bonne, voire très bonne à 88 %.

Près de 60 % souhaitent que la période d'ouverture du service à la demande « Le Petit Bus » soit étendue jusqu'à 18 heures ou 19 heures et 87 % d'entre eux pensent qu'il serait utile d'étendre les plages d'ouverture du service à tous les jours.

Le service est principalement utilisé pour les rendez-vous médicaux (36 %) et les courses (39 %).

Plus d'un tiers des usagers utilisent le service de manière très régulière.

Suite à cette enquête, la commission Service aux personnes a étudié la possibilité de modifier et d'améliorer le mode de fonctionnement du service.

Les ajustements suivants ont été opérés à ce jour :

- suppression des zones afin de permettre aux habitants des 26 communes de profiter du service tous les jours.

- changement des horaires, jusqu'à 18 heures ou plus tard afin de pouvoir assurer la liaison avec les lignes régulières 804 et 805.

- points de prise en charge et de destination supplémentaires avec l'intégration de Ferrières et d'Arbéost.



Service de portage des repas à domicile

En 2014, 11 368 repas ont été servis à domicile, soit 947 repas par mois (538 repas de plus qu'en 2013). Sur les 108 personnes ayant bénéficié du service en 2014, la proportion des femmes est plus importante (80 %).

Il s'agit, pour la grande majorité d'entre elles, de personnes dépendantes, très âgées, isolées, qui font appel au service car elles ne conduisent plus ou parce que leur état de santé ne leur permet plus de cuisiner ou faire leurs courses.

- 80 % d'entre elles sont âgées ou ont plus de 70 ans

- 20 % ont entre 70 et 80 ans

La Communauté de communes assure la gestion administrative du service :

- Les communes sont chargées du premier contact avec les bénéficiaires et de la transmission des dossiers d'inscriptions à la CCPN.
- Envoi et réception du choix des menus et facturation mensuelle auprès des usagers.
- Envoi des commandes des repas aux prestataires
- Coordination et bilan avec les prestataires.

Les repas sont préparés par la Société Ansamble et le portage est assuré par la Société Age d'Or Services.

Le prix du repas livré à domicile est de 8,70 €.

Des aides peuvent être apportées aux bénéficiaires de l'APA, certains CCAS peuvent intervenir ainsi que l'aide sociale du Conseil général. Les CCAS, les services sociaux et médicaux sont autant de relais et de partenaires.

Par délibération du 17 mars 2014, à l'issue d'une étude et d'un travail partenarial avec des médecins généralistes du territoire, la CCPN a décidé de s'engager dans une démarche et un dispositif de groupement de coopération sanitaire et de prendre, à ce titre, une compétence spécifique.

Ce projet s'inspire du dispositif « Païs » expérimenté depuis 3 ans dans le département du Loir-et-Cher. Il vise à faciliter l'organisation des soins de proximité en zones rurales et périurbaine, grâce à une organisation mutualisée, entre médecins généralistes, des soins et petites urgences.

Il permet, en pratique, d'assurer une prise en charge des imprévus de 8h à 20h du lundi au samedi midi en complément de la permanence des soins régulée par le Centre 15 et le SAMU.

Les partenaires potentiels du projet sont, notamment, l'ARS Aquitaine et le Centre Hospitalier de Pau.

Projet de santé « Païs »

Services aux personnes



Projet franco-qubécois de coopération décentralisée

La Communauté de communes du Pays de Nay a participé à un projet de coopération décentralisée dans le cadre d'un Fonds franco-qubécois, autour de la thématique « du développement et du maintien des services de proximité dans les territoires ruraux ». Ce projet a associé trois collectivités dont la Conférence régionale des élus de la région « Chaudière-Appalaches » et le regroupement des agents ruraux de la Chaudière-Appalaches (Québec), le Conseil général de l'Essonne (coordonnateur du projet français) et la Communauté de communes du Pays de Nay.

Ce projet de coopération décentralisée tripartite, dans des contextes de ruralité complémentaires, avait pour but d'apporter l'identification et le partage de facteurs favorables à l'émergence

des solutions innovantes pour le développement durable et solidaire des communautés rurales (outils, méthodologie, mobilisation).

Les thèmes prioritaires qui ont été abordés à travers les visites, les rencontres et les échanges entre élus et techniciens sont :

- le maintien et le développement de services de proximité,
- l'économie sociale et solidaire,
- le développement économique, l'innovation et l'emploi dans des contextes de ruralité,
- la mobilité sur les territoires ruraux,
- le développement culturel et touristique en ruralité,
- le déploiement des technologies de l'information en territoire rural,

Le programme de travail entre agents de développement ruraux et élus a

débuté en 2013, l'accueil de la délégation Québécoise en France a eu lieu du 16 au 21 juin 2014.

Le déplacement, au Québec, de la délégation de la CCPN (4 élus et 2 agents) et de l'Essonne a eu lieu du 6 au 11 octobre 2014.

Le budget total de ce projet (accueil des Québécois et déplacement au Québec) s'est élevé à 16970 euros. La CCPN a bénéficié d'une aide de 7000 euros du Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée et d'une aide de 5000 euros du Département des Pyrénées-Atlantiques. Cette expérience pourrait se prolonger, dans un premier temps, au travers d'échanges dans les domaines de la jeunesse, de la formation, du tourisme et de la culture.

Jeunesse et vie associative

Activités jeunesse

« Passeport Activités Jeunes »

Dans le cadre de la 3e année du Contrat Enfance Jeunesse co-signé avec la CAF (2012-2015), la Communauté de communes a renouvelé son aide aux associations locales pour la mise en place de programmes d'animations proposés aux 11/17 ans pendant les périodes de vacances scolaires, ainsi que l'aide accordée aux jeunes du territoire pour les formations BAFA/BAFD.

En 2014, le « Passeport Activités Jeunes » pour les 11/17 ans organisé par l'Association Evasion Pyrénéenne de Baudreix a été proposé pendant toutes les périodes de vacances scolaires, soit 8 semaines d'activités réparties comme suit :

• **Vacances d'hiver**

1 semaine en février : 22 participants

• **Vacances de Printemps**

1 semaine en avril : 22 participants

• **Vacances d'Eté**

3 semaines en juillet/2 semaines en août : 76 participants

1 semaine complète d'activités

• **Vacances d'Automne**

1 semaine en octobre : 17 participants

Au choix, 5 activités parmi la dizaine proposée à chaque période, pour la plupart sur le territoire et encadrées par des prestataires locaux :

canoë-kayak, rafting, hydro-speed, spéléologie, escalade, accrobranche, randonnée équestre, baignade à la Base de Loisirs de Baudreix, baptême de plongée, bowling, ski, randonnées raquettes, voile, paddle, télési nautique, canyoning, escrime,

tir à l'arc, lazer quest...

Le Passeport, d'un montant de 50 euros par participant, permet d'effectuer 5 activités en ½ journée ou journée.

Certains participants peuvent percevoir l'aide temps libre de la CAF ou une aide supplémentaire accordée par les CCAS, voire les comités d'entreprises.

L'Association Evasion Pyrénéenne communique par courrier électronique, édite une affiche et des flyers pour chaque période de vacances, envoyés aux familles, ainsi qu'aux 26 communes et aux collèges et lycées du Pays de Nay. L'aide de la CCPN (11 600 €) permet à l'association d'embaucher une animatrice, de louer un véhicule et de financer une partie des activités sur l'ensemble des périodes.

SÉJOURS DES GAIS MONTAGNARDS

pour les 10/17 ans :

L'Association Les Gais Montagnards a organisé, au mois de juillet, 2 séjours Multi-Activités et un séjour solidaire au Maroc.

SÉJOURS MULTI-ACTIVITÉS

Du 6 au 13 juillet à Licq-Atherey - 21 participants - 10/12 ans - 13/17 ans

Basé dans un camping, le groupe de sportifs s'est principalement déplacé à vélo pour pratiquer les sports de pleine nature que ce secteur permet de pratiquer.

Au menu sportif : les randonnées canyoning, rafting encadrées par des

prestataires locaux.

Au menu découverte : gorges de Kakouetta, passerelle d'Holzarté.

Coût du séjour par participant : 330 €
Participation de la CCPN : 1 500 euros

Du 16 au 27 juillet à Léon (Landes) - 37 participants de 10 à 15 ans

Le séjour a eu lieu à l'Aire Petit Jean de Léon, à quelques kilomètres de l'Océan.

Sur les douze jours du séjour, de nombreuses activités ont été proposées aux jeunes.

Certaines ont été réalisées par petits groupes, encadrées par des moniteurs diplômés d'État :

• Du canoë-kayak et une initiation au Stand Up Paddle

• Deux heures d'initiation au surf

• Accrobranches et paint-ball

Les autres activités ont été encadrées par les animateurs du séjour :

• Ballade à vélo

• Baignade et jeux collectifs au lac de Léon.

• Course d'orientation sur la commune de Castets (organisée par l'office du tourisme de Castets)

• Randonnée pédestre le Courant du Huchet

Les animateurs ont proposé des animations : Thèque (jeu de balle), Veillées quotidiennes, nuit à la belle étoile..., Tournois de foot, rugby, badminton sur la plage...

Coût du séjour par participant : 450 €
Participation de la CCPN :

1 500 euros.

Jeunesse et vie associative

Activités jeunesse



UN SÉJOUR SOLIDAIRE AU MAROC - 10 participants de 14 à 17 ans - du 12 au 24 Juillet

Le but du séjour était de favoriser la prise d'initiatives et de responsabilités, l'autonomie, l'engagement, l'esprit de découverte et la vie de groupe.

- 10 jeunes de 14 à 18 ans se sont impliqués dans la préparation et l'autofinancement de ce projet d'une durée de 13 jours en juillet.

Dès le mois d'octobre, les 10 jeunes et les trois animateurs se sont réunis régulièrement afin d'élaborer le contenu du séjour (voyage,

hébergement, programmation des rencontres et actions avec l'Association « Les Jeunes d'Atlas ») et mener des actions d'autofinancement (marché de Noël, vide-grenier, vente de muguet, soirée repas oriental, soirée zumba, animation d'ateliers créatifs...). Au Maroc, ils ont mené une action solidaire avec l'association locale, qui a consisté au nettoyage et à la décoration de la fontaine d'un village, à l'encadrement d'activités et au port de fournitures scolaires pour les enfants de ce village de l'Atlas. Ce projet leur a permis de découvrir également les villes d'Agadir et

de Marrakech. Cette expérience a été riche d'enseignement, de découverte d'une autre culture et de rencontres.

Coût du séjour par participant : 300 €

Participation de la CCPN : 1 000 euros

Autofinancement : 3 412 euros
Ce projet a bénéficié d'une aide du Département (1 000 €), de la Région (1 000 €), et de la CAF Béarn Soule 3 000 euros, dans le cadre de l'action Projets Jeunes 64 (projet d'intérêt général porté par des jeunes).

Formation BAFA-BAFD

Depuis 3 ans, une aide est accordée aux jeunes du territoire dans le cadre des formations BAFA et BAFD (formations d'animateurs et de directeurs des centres de vacances et de loisirs) :

- une aide de 200 euros est accordée pour les stages effectués en internat
- une aide de 150 euros pour les stages effectués en externat.

En 2014, 30 jeunes du territoire ont pu bénéficier d'une aide et la plupart d'entre eux ont effectué leur stage pratique au sein des structures de loisirs du territoire (Centres de loisirs de Bordes, Baudreix, Coarrazze, Nay, Montaut-Lestelle-Igon).

Le montant total des aides accordées pour l'année 2014 est de 5250 euros.

SÉJOURS ORGANISÉS PAR LA MAISON DE L'ADO DE COARRAZE

En 2014, la Maison de l'Ado n'a pas pu organiser le séjour Surf prévu à Hendaye. Il a donc été proposé trois mini-camps d'une durée de deux jours chacun :

- Mini-camp Aquatique à Gondrin (Gers) 17/18 juillet
- Mini-camp Montagne-Canoë-Rafting à Payolle 31 juillet/1^{er} août
- Mini-camp Aqua-Branches à Gondrin 12/13 août.

Le site de Gondrin, dans le Gers, offre la possibilité de camper et de profiter du Parc de Loisirs (baignade, toboggans, terrains multisports, beach-volley, trampoline.....).

Le site de Payolle, en montagne, a permis randonnées et descentes en eaux-vives.

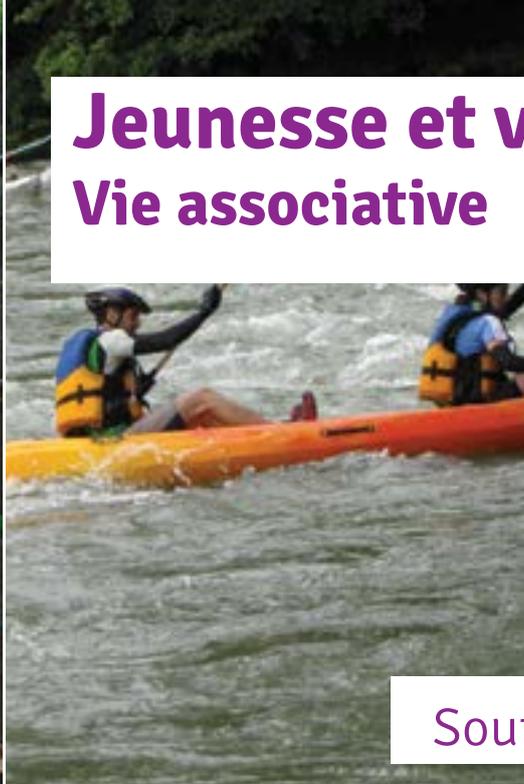
Ces séjours en petits groupes (12 participants) sont appréciés par les jeunes car ils leur permettent de partir en vacances ensemble pour une courte durée et un coût de séjour moindre, soit 25 €.

La participation de la Communauté de communes, d'un montant de 959 euros, permet aux jeunes « non-coarraziens » de bénéficier du même prix du séjour.

Le partenariat avec la commune de Coarrazze sera renouvelé dans le cadre des animations programmées par la Maison de l'Ado ouverte à tous les jeunes du territoire.

Jeunesse et vie associative

Vie associative



Soutien aux associations

La Communauté de communes accorde des aides financières aux associations déclarées, organisatrices de manifestations ou d'évènements présentant un intérêt et un impact à l'échelle de tout le territoire.

Douze associations sportives ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 7 450 euros.

Dix-sept associations organisatrices de manifestations culturelles ont

bénéficié des aides accordées pour un montant total de 17 350 euros.

En décembre 2014, la Commission Culture-Jeunesse et Sports a établi un règlement d'attribution qui permettra d'étudier les dossiers de demandes d'aide dans un cadre plus précis, à partir de 2015.

Ce règlement d'attribution :

- Indique le cadre de l'attribution des subventions aux associations.
- Intègre les critères d'éligibilité

du projet en mentionnant les thématiques prioritaires : Ancrage territorial et rayonnement, nature du projet, public concerné, financement et moyen mis en œuvre

- Précise les modalités d'information du public
- Précise la procédure de dépôt du dossier, les modalités d'instruction du dossier, le paiement des subventions, la modification et diffusion du règlement.

Programme de réunions d'informations pour les associations

Dans le cadre du cycle de réunions d'informations et de formations gratuites à destination des bénévoles des associations organisées avec le réseau P.A.L.V.A (Points d'appui locaux à la vie associative), une séance a été proposée le 18 décembre sur le thème de « La gestion associative ». Une trentaine de bénévoles associatifs, pour la plupart déjà

présents aux précédentes réunions (La responsabilité des dirigeants et les sources de financement), ont été familiarisés aux différents types de financements mobilisables, aux partenaires à solliciter, aux rôles et aux obligations liés à la comptabilité ainsi qu'au plan comptable spécifique aux associations. Cette soirée s'est clôturée par une présentation succincte de quelques

outils comptables et de suivi de gestion, puis par un temps de discussion avec les participants, afin d'évaluer plus précisément leurs besoins spécifiques sur ces questions.

De nouvelles thématiques seront proposées aux associations très satisfaites et en demande de ce type d'interventions adaptées et participatives

Jeunesse et vie associative



Évènement départemental Jeunesse « Déclic'Jeunes »

Suite aux Assises de la Jeunesse organisées par le Département en 2012, une charte d'engagement en faveur des jeunes des Pyrénées-Atlantiques a été co-signée, en février 2013, par dix partenaires institutionnels et sociaux.

Conformément à cette charte, le Département a souhaité accompagner les territoires du département dans l'organisation d'un forum départemental annuel des initiatives jeunes qui se veut être « un outil de débat citoyen ayant pour objectif d'impulser une dynamique et une consultation régulière des professionnels de l'animation de la jeunesse et des jeunes de 11 à 25 ans ».

La première édition d'un évènement départemental dédié à la jeunesse a été organisée par le Service Culture-Jeunesse et Sports de la Communauté de communes à compter du mois de décembre 2013. Une personne chargée de la coordination complète de cet évènement a été recrutée à compter

du 18 février 2013.

Le « Déclic'Jeunes » a eu lieu sur le stade municipal de Nay, les 16 et 17 mai 2014.

Les objectifs étaient d'informer les jeunes des possibilités existantes pour gagner en autonomie, de valoriser et promouvoir la jeunesse porteuse de projets, de recueillir la parole des jeunes et de créer un moment festif.

Les 4 objectifs ont été atteints à des échelles différentes et l'on peut qualifier ce premier rassemblement de jeunes de « première réussite et appréciée » puisque plus de 300 projets menés par les jeunes du territoire, par des jeunes invités du département (venus avec les MJC, les Centres sociaux et les Espaces Jeunes) des partenaires associatifs et institutionnels, la Mission Locale, les établissements scolaires et les associations du territoire ont été présentés sous différentes formes : forme d'expositions, de témoignages, de projections, d'ateliers.

La parole des jeunes a été recueillie lors du court-métrage, via le vidéo-maton, pendant le débat jeunesse animé par un sociologue sur le thème « Parler aujourd'hui pour décider demain ».

Le Déclic'Jeunes a permis d'impulser une dynamique de réseau jeunesse au niveau départemental, de valoriser l'engagement et les projets des jeunes de 11 à 25 ans, de développer les démarches participatives, de rendre les jeunes acteurs de leur territoire et de prendre en compte leurs préoccupations.

Budget du Déclic'Jeunes : 51 000 € (subvention du Département : 25 000 € - subvention de la CAF : 2 000 €).

La Communauté de communes souhaite profiter de ce « Déclic » pour continuer de développer, encourager et accompagner les projets et l'animation des jeunes du territoire.



Piscine Nayeo



La piscine Nayeo a enregistré une fréquentation de 110 000 entrées en 2014. Au 2^e semestre 2014, du fait de journées de grève, l'accueil des dimanches et jours fériés a été perturbé.

Les priorités de la CCPN dans sa gestion de la piscine Nayeo sont la qualité du service et la sécurité des usagers (grand public, scolaires, clubs et associations...). L'équipe Nayeo est composée de 6 MNS, 3 agents d'entretien, 3 hôtesses d'accueil et un Directeur. Les supports de communication de la Piscine Nayeo sont les

suivants :

- Site Internet en lien avec la messagerie (www.piscine-nayeo.fr)
- Facebook
- Dépliants
- Articles Presse.

En 2014, les investissements et entretien courants suivants ont été réalisés :

- Jardinières
- Peinture extérieur (murs de façade)
- Peinture intérieur (espace du personnel) et décoration de l'espace bébés
- Lits bain de soleil

- Remplacement des sèche-cheveux dans les vestiaires
- À relever au niveau de la maintenance technique, en 2014 :
- Le suivi permanent de la qualité de l'eau et de l'air
 - Un nouveau protocole Hygiène et sécurité
 - Un nouveau contrat technique avec la société EIFFAGE ENERGIE (septembre 2014)
 - Arrêt technique deux fois par an en septembre et en février.

Les horaires d'ouverture

ESPACE AQUATIQUE

PISCINE EN PÉRIODE SCOLAIRE

Lundi 12h - 14h & 16h30 - 19h
Mardi 12h - 14h & 16h30 - 19h
Mercredi 10h - 13h
Jeudi 12h 14h & 16h30 - 19h
Vendredi 12h - 14h & 16h30 - 20h
Samedi 10h- 13h & 15h - 19h
Dimanche 9h - 13h & 15h - 19h

PISCINE EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Lundi 10h - 19h
Mardi 10h - 19h
Mercredi 10h - 19h
Jeudi 10h - 19h
Vendredi 10h - 20h
Samedi 9h- 13h & 15h - 19h
Dimanche 9h - 13h & 15h - 19h

ESPACE FORME

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h -19h
Vendredi 9h - 20h
Samedi 10h - 13h & 15h - 19h
Dimanche 9h - 13h & 15h - 19h

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 10h - 19h
Vendredi 10h - 20h
Samedi 9h - 13h & 15h - 19h
Dimanche 9h - 13h & 15h -19h

Piscine Nayeo



Les activités

BAPTÊME DE PLONGÉE

Aux petites vacances, et sur des événements, le Club Subaquatique Nayais propose des baptêmes de plongée.

FÊTE DE L'ÉCOLE DE NATATION

le 25 juin 2014

ANNIVERSAIRES : Tous les mercredis après-midi de 14h à 16h de septembre à juin (sauf pendant les vacances), animation faite par un maître-nageur, jeux inter-villes avec gâteau, boissons et bonbons.

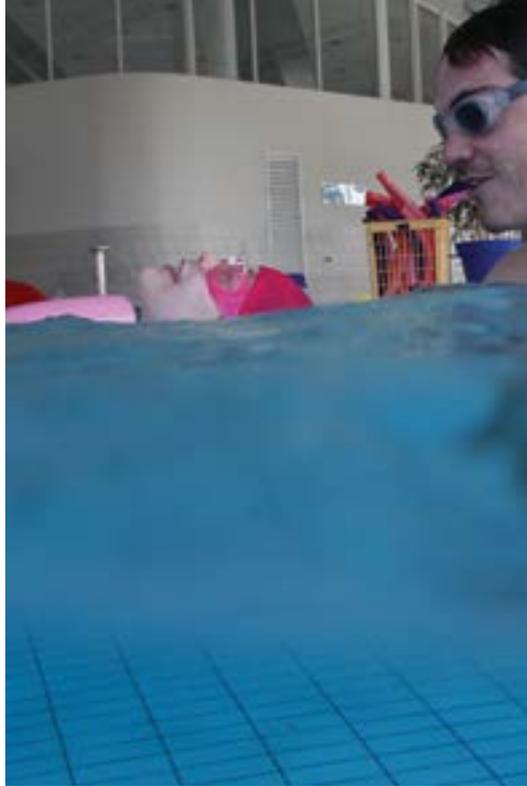
STAGE DE NATATION

Petites et grandes vacances

45 mn dans l'eau tous les matins, deux groupes initiation et intermédiaire/perfectionnement de 12 personnes maximum.

La piscine Nayeo accueille les écoles primaires, maternelles, les collèges et les lycées, ainsi que les clubs et associations.

ACTIVITÉS (AQUAGYM, AQUABIKING, AQUAJOGGING, NATATION ADULTES, JARDIN AQUATIQUE, BÉBÉS NAGEURS)



Pour le Jardin aquatique (enfants de 3 à 6 ans), les enfants sont pris en charge, sans les parents, par les maîtres-nageurs qui effectuent l'ensemble de la séance dans l'eau. Le jardin aquatique permet de familiariser les enfants à l'environnement aquatique par le biais de jeux ludiques et pédagogiques. 14 enfants à chaque séance.

...Des Activités Dynamiques à partir de 16 ans

Aquagym

- L'aquagym permet le travail de tous les groupes musculaires.
- Accessible à tous.
- Appareils formés : boules et diables.

Aquajogging

- L'aquajogging consiste à reproduire dans l'eau les mouvements de la course à pied.
- Facilite le retour à l'eau.

Aquabiking

Location de la 1^{ère} grande

Une séance d'aquabiking consiste à pédaler dans l'eau.

Venez brûler des calories!

Les bénéfices sont multiples :

- Les articulations et le dos sont protégés.
- Les muscles travaillent au grand air (soleil, brises, vent).
- La circulation sanguine et le système cardiovasculaire sont améliorés.

En bonus, vous bénéficiez de l'action dynamique de l'eau.

Petite Enfance



La Communauté de communes du Pays de Nay gère depuis 2010 un service d'accueil de la Petite Enfance composé de deux crèches (structures multi accueil) : Arlequin à Arros de Nay et Brin d'éveil à Boeil-Bezing. L'objectif du service Petite Enfance est de faciliter la vie des familles et de simplifier l'accès aux différents modes d'accueil, à travers l'activité de la permanence modes d'accueil créée en 2013.

Les crèches

Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, les crèches proposent un accueil collectif, régulier ou occasionnel d'enfants de 2 mois à 4 ans (jusqu'à la 1^{ère} scolarisation). Ce sont des lieux où la qualité de l'accueil des jeunes enfants est un objectif constant. Ainsi, l'écoute attentive des parents et la formation des professionnelles sont des priorités pour le service. Dans chaque structure, la directrice organise l'accueil et le suivi des enfants.

Elle encadre une équipe pluridisciplinaire, avec laquelle elle élabore et met en œuvre le Projet Pédagogique de la crèche.

Une psychologue et un médecin apportent leur soutien à l'équipe, dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.

Les structures multi-accueil sont des lieux où le rythme de l'enfant, son histoire familiale, ses besoins spécifiques, les attentes et demandes des parents sont entendus et respectés dans la mesure d'un accueil collectif. Les équipes accueillent certains enfants dans le cadre de prévention

ou de situations familiales complexes, les établissements Petite Enfance participent à un réel travail en réseau avec les différents partenaires sociaux et éducatifs du secteur : puéricultrice de PMI (Protection Maternelle et Infantile), assistants sociaux, CMP (Centre Médico-Psychologique). Deux journées pédagogiques ont été organisées à Arlequin et à Brin d'éveil au cours de l'année. Ces journées de réflexion pour les équipes garantissent la cohérence éducative au sein des crèches.

QUELQUES CHIFFRES

Les structures multi-accueil sont agréées pour 26 places à Brin d'éveil (Boeil-Bezing) et 20 places à Arlequin (Arros de Nay).

Elles ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 55 heures et proposent des contrats de 2 à 5 jours par semaine selon les besoins des familles.

En 2014, les crèches ont été ouvertes 226 jours : 79737 heures d'accueil ont ainsi été réalisées au sein des structures, pour

79004 heures en 2013.

Le taux d'occupation moyen avoisine les 80 %. L'objectif CAF de 70 % est largement atteint.

110 enfants ont été accueillis régulièrement en 2014, dont 3 enfants porteurs de handicap.

Le financement des établissements Petite Enfance est principalement assuré par la CCPN, ainsi que par les familles, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général.

La participation financière des familles correspond à un taux d'effort selon les ressources et le nombre d'enfants à charge. Il est défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Une convention d'objectifs et de financement a été signée entre la CAF et la CCPN pour la période 2014-2017. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la PSU pour les structures multi-accueil Arlequin et Brin d'Éveil.

Le montant des participations financières des familles pour 2014 s'est élevé à 151 232 €.

Petite Enfance



La permanence modes d'accueil

Les parents demandeurs d'une place en crèche sont reçus dans le cadre de la permanence modes d'accueil.

Elle a lieu deux lundis par mois, de 17h à 18h30.

Animée par la coordinatrice Petite Enfance et la directrice du Relais Assistantes Maternelles, cette permanence centralise toutes les demandes d'accueil en structure collective.

Elle est agréée service centralisateur de la demande des familles par la CAF Béarn et Soule.

Elle propose une présentation générale de l'accueil collectif et de l'accueil chez les assistantes maternelles, une information est donnée sur le rôle d'employeur d'une assistante maternelle.

Les parents sont informés des tarifs et des aides financières possibles pour déterminer le coût réel de l'accueil.

C'est également un lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement des parents en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

La permanence modes d'accueil permet aux familles n'obtenant pas de place en crèche de ne pas être prises au dépourvu quand elles doivent faire une démarche en direction des assistantes maternelles.

INSCRIPTIONS

88 préinscriptions en crèche ont été reçues cette année. Elles concernent des demandes pour 2014 ou 2015.

Toutes les demandes de place en crèche sont ensuite examinées par la commission d'attribution des places. Elle se réunit en mai pour attribuer les places libérées en septembre, et en octobre pour les places libérées en janvier de l'année suivante. Une liste d'attente validée par la commission permet d'attribuer les places libérées en dehors de ces deux périodes. La commission a pour objectif de garantir un accès équitable aux structures multi accueil pour toutes les familles du territoire. Une attention particulière est apportée aux familles rencontrant des difficultés (situation de handicap, difficultés d'ordre social...).

En 2014, 33 places ont été attribuées pour 70 dossiers présentés.

L'action du service Petite Enfance, c'est aussi :

- Une journée de rencontre de toutes les professionnelles Petite Enfance (crèches, Relais Assistantes Maternelles, ludothèque), pour une réflexion autour du thème du jeu

- L'organisation des journées des familles : réalisation d'une carte du territoire recensant les lieux ressources pour les familles et proposition d'une soirée « table ronde » sur la place des pères au sein de la famille

- Des rencontres au sein des crèches avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent

- Des rencontres avec l'école maternelle d'Arros de Nay, les bibliothèques, la ludothèque des deux Gaves

- Des rendez-vous avec les familles pour des moments festifs ou de réflexion autour du rôle de parents

- L'organisation d'une rencontre entre la CCPN, les assistantes maternelles et le service Pôle Modes d'Accueil du Conseil Général, chargé de l'agrément et du suivi des assistantes maternelles.

Ces rencontres, proposées chaque année, ont pour objectif de créer une relation directe entre les assistantes maternelles, les élus et les partenaires, de favoriser le témoignage des assistantes maternelles et l'échange sur l'exercice de leur métier, de recueillir leurs questions et d'y répondre. En 2014, cette rencontre s'est déroulée le 1^{er} mars 2014



Vie et projets

- Ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents début 2015 : le projet a été approuvé en Conseil communautaire le 27 octobre 2014 et les postes des 3 accueillantes ont été créés. Ce lieu convivial s'adresse à tous les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte ayant un lien permanent avec eux, et aux futurs parents. C'est un lieu où l'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit. Les participants sont reçus par des accueillantes,

professionnelles de l'écoute et qualifiées dans les domaines de la Petite Enfance et/ou de la Famille. L'objectif est de permettre aux parents de se ressourcer, faire une pause, échanger avec d'autres parents, découvrir leur enfant dans un lieu de socialisation, partager avec leur enfant un moment privilégié. La fréquentation et le temps de présence sont libres.

Les stagiaires accueillis

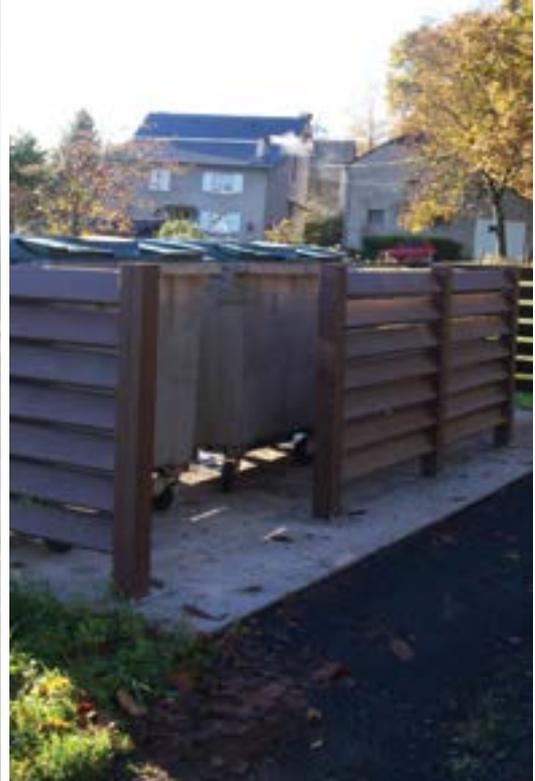
15 stagiaires ont été accueillis, ce qui correspond à 34 semaines

de formation : stages découverte (élèves de 3^e), assistantes maternelles, Bac pro. ASSP, et CAP Petite Enfance pour la plupart.

Les formations

16 agents ont bénéficié au moins d'1 formation de professionnalisation. Deux agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Environnement



Réhabilitation du CET de Bénédjacq

La réhabilitation de l'ancienne décharge (centre d'enfouissement technique - CET) de Bénédjacq est achevée.

Janvier 2014 : lancement des travaux avec défrichage du site

Mars-Avril 2014 : remodelage des casiers à déchets avec création d'un

seul dôme.

Mai-Juin 2014 : Désamiantage des bâtiments avec mise en place de nouvelles couvertures et enlèvement de l'ancienne usine de broyage

Août 2014 : finalisation de la couverture des casiers avec mise en place d'un géotextile.

Octobre 2014 : changement des portails et végétalisation du site

Décembre 2014 : fin des travaux
Coût des travaux : 630 314 € HT - subvention Conseil Départemental : 189 094 €.

Aménagement des points de regroupement

La CCPN a choisi d'aménager ses points de regroupement avec des cache-conteneurs pour différentes raisons :

- L'intégration paysagère des points
- La sécurisation des bacs par rapport aux intempéries.

• Une homogénéisation de l'habillage pour l'ensemble du territoire
Le marché a été attribué en décembre 2013 à :

- Société Espace Urbain (IFS) pour la fourniture des cache-conteneurs en plastique recyclé.

• Société Signaud Girod Chelle (Toulouse) pour la pose.
Entre mars et décembre 2014, 86 points déchets ont été aménagés pour un coût total TTC de 260 000 €.

Intégration des communes d'Arbéost et de Ferrières

Depuis le 1^{er} janvier 2014, deux nouvelles communes ont intégré la CCPN : Arbéost et Ferrières.

La gestion des déchets est organisée de la manière suivante :

- Collectes ordures ménagères et tri

sélectif 1 fois par semaine en points de regroupement.

- Collecte du verre en apport volontaire (mise en place des nouvelles colonnes à verre CCPN en mars 2014).

• Accès à la déchetterie d'Asson
L'aménagement des points de regroupement est programmé pour le 2^e semestre 2015.

Opération de communication déchets en porte-à-porte

Le tri et la réduction des déchets sont des enjeux importants pour la CCPN. La gestion des déchets sur les points collectifs (habitat vertical ou zones rurales) étant difficile, la CCPN a souhaité sensibiliser les foyers de ces points en allant directement à leur rencontre.

Pour effectuer cette communication en porte-à-porte, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) a mis à disposition de la CCPN une équipe de jeunes volontaires en service civique, de l'association Unis Cités.

Février 2014 : opération

communication habitat collectif sur Nay et Bordes.
Avril 2014 : opération communication zones rurales sur Asson et Arthez d'Asson.
Bilan : plus d'une centaine de foyers sensibilisés au tri et à la réduction des déchets.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Année 2014 : année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire

Mars 2014 : opération de sensibilisation au gaspillage du pain dans les cantines du Collège

Henri IV de NAY avec installation de contenants transparents et gradués appelés « gachi-mètres »

Objectifs :

- Visualiser la quantité de pain gaspillé au quotidien

- Réduire la quantité jetée au fil des semaines
- Faire prendre conscience aux élèves et aux agents des quantités importantes de pain gaspillées.

Le développement du compostage

Animations/distribution de composteurs

Pour la 6^e année consécutive, la CCPN a mis en place une opération de compostage avec animation et distribution de composteurs.

3 demi-journées de distribution ont eu lieu dont une sur la déchetterie d'Asson.

Les deux autres animations ont été réalisées sur l'aire de démonstration compostage mise en place dans les jardins de la Maison de Retraite St Joseph à Nay.

63 composteurs ont été distribués en 2014.

Mise en place de composteurs dans les cimetières

Novembre : Mise en place de composteurs dans deux cimetières du territoire : Asson et Montaut

Objectif : ne plus jeter les déchets verts produits comme les fleurs fanées dans le bac à ordures ménagères et les valoriser en compost.

Environnement



Animations scolaires-visites sites déchets

Bertrand Ledin, éco-ambassadeur pour la CCPN, a effectué en 2014 des animations et des visites du centre de tri de Sévignacq en collaboration avec différents établissements scolaires du territoire.

École Bordes CE2-CM1-CM2 100 enfants

Animation tri sélectif 9 et 23 mai
Visite Cap Ecologia 22 mai

École Lestelle Bétharram

Animation papier recyclé 5 mai 45 enfants

École Coarrazze CP-CE1 32 enfants

- Animation tri sélectif 14 janvier
- Animation papier recyclé 13 mai

École Ste Élisabeth Igon GS-CP-CM1-CM2 41 enfants

- Animation tri sélectif 6 novembre
- Visite centre de tri 18 novembre
- Animation papier recyclé 25 novembre

École Bruges-Capbis-Mifaget

maternelle-cycles 2 et 3 60 enfants

- Animation tri sélectif 4 novembre
- Visite déchetterie Asson 13 novembre

- Visite centre de tri 20 novembre
- Animation papier recyclé 26 novembre

Collège Henri IV Nay classes de 6^e

- Visite centre de tri juin 2014 3 classes 75 enfants
- Visite centre de tri décembre 3 classes 70 enfants

Environnement Spanc

Assainissement Non-Collectif

Depuis 1992 (loi sur l'eau), les Communes sont compétentes pour contrôler les installations d'assainissement non-collectif. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes du Pays de Nay a donc créé son Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) en 2005.

Sa principale mission est d'accompagner les 26 communes présentes sur le territoire de la Communauté et leurs administrés, afin de faire respecter la salubrité publique et l'environnement, via le traitement des eaux usées des immeubles ou habitations non-raccordables au réseau d'assainissement collectif. La présence de ce traitement comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales et L.1331-1 du Code de la santé publique).

L'année 2014 constitue une année transitoire pour les

contrôles de l'existant en matière d'assainissement autonomes. En effet, nous arrivons sur le début de la seconde phase et donc sur la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif.

LES CONTRÔLES DES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (ANC NEUF)

En lien avec les services instructeurs du pôle urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM anciennement DDE), et avec les mairies concernées par chaque projet, les pétitionnaires doivent demander trois types d'avis du SPANC :

- Lors de demande de : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, projet de lotissement, ... qui concerne une parcelle vierge à viabiliser :

Un avis de contrôle de faisabilité d'implantation d'ANC.

Cet avis notifie que la parcelle concernée par le projet

est apte techniquement et réglementairement à recevoir tel ou tel type de filière d'ANC. Cet avis est à joindre à la demande d'urbanisme ;

- Lors de tout projet de construction, extension, demande de permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, permis d'aménagement ou de lotir... :

Un avis de contrôle de conception - implantation d'ANC.

Cet avis, rendu obligatoire depuis le 1^{er} mars 2012 en amont de tout dépôt de demande d'urbanisme, confirme la nature de la filière d'assainissement préconisée lors du contrôle de faisabilité et précise son dimensionnement et son implantation selon un plan de masse. Sans cet avis toute demande sera réputée défavorable et justifiera un refus auprès de la DDTM.

- Lors de la réalisation des travaux et avant remblaiement de l'assainissement :

Un avis de contrôle de bonne réalisation des travaux d'ANC et de conformité.



| Rappel 24 communes | Contrôle de Faisabilité | | Contrôle de Conception Implantation | | Contrôle de Réalisation | | Total Contrôles ANC Neufs | |
|--------------------|-------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| | Avis SPANC | Redevance | Avis SPANC | Redevance | Avis SPANC | Redevance | Avis SPANC | Redevance |
| TOTAL 2014 | 49 | 44 | 38 | 38 | 35 | 35 | 122 | 117 |
| TOTAL 2013 | 44 | 39 | 39 | 39 | 49 | 49 | 132 | 127 |
| TOTAL 2012 | 40 | 33 | 47 | 47 | 41 | 41 | 128 | 121 |
| TOTAL 2011 | 69 | 61 | 62 | 55 | 47 | 43 | 178 | 159 |
| TOTAL 2010 | 72 | 58 | 73 | 57 | 49 | 35 | 194 | 150 |
| TOTAL 2009 | 43 | 40 | 46 | 42 | 63 | 52 | 152 | 134 |
| TOTAL 2008 | 124 | 112 | 79 | 69 | 9 | 9 | 212 | 190 |

Ci-dessus tableau récapitulatif des prestations du neuf effectuées par le SPANC ces 7 dernières années

En 2014, le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en matière de contrôles de faisabilité et de contrôles de conception implantation, est resté constant par rapport à l'année 2013. Les contrôles de réalisation de travaux quant à eux ont diminué (14 contrôles de moins qu'en 2013). Globalement, en 2014, 122 demandes d'urbanisme et contrôles d'installations d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés par le SPANC, et 117 ont donné lieu à une redevance. Les 5 avis non-assujettis aux

redevances correspondant à des renouvellements de demande d'urbanisme.

LES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF EXISTANTES

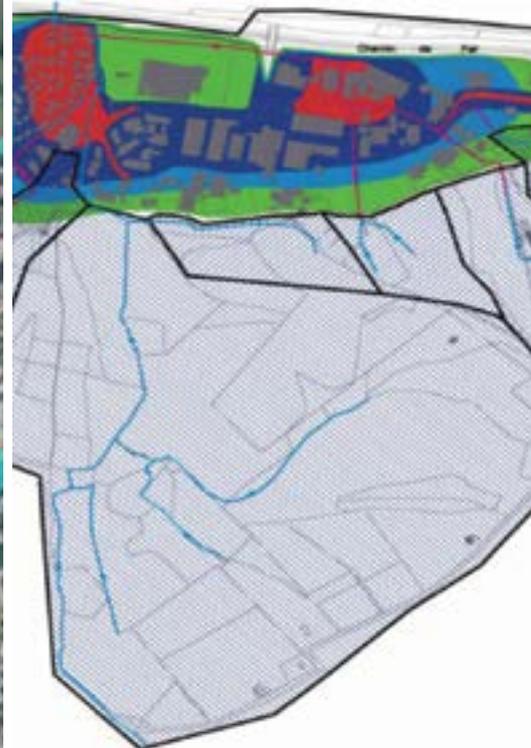
Ce contrôle rendu obligatoire par la loi sur l'eau de janvier 1992 est périodique. Pour les installations d'assainissement autonomes faisant parties du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nay, il s'effectue tous les 6

ans. Seules les installations d'ANC récemment contrôlées conformes par le SPANC - moins de 3 ans, et celles dont l'immeuble va être prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif - d'ici 2 à 3 ans - ne sont pas concernées par ce contrôle. Le premier cycle, démarré en 2007, a donc pris fin en 2013. Il aura permis de contrôler environ 2 600 installations d'assainissement non-collectif. Aujourd'hui, seulement une trentaine d'installations n'ont pu être vérifiées par le SPANC (refus ou résidence secondaire).



| COMMUNE | DIAGNOSTICS REALISES EN 2014 | NOMBRE TOTAL DIAGNOSTICS REALISES |
|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| ANGAIS | 1 | 91 |
| ARROS NAY | 2 | 100 |
| ARTHEZ ASSON | 5 | 235 |
| ASSON | 4 | 299 |
| BALIROIS | 0 | 21 |
| BAUDREIX | 0 | 128 |
| BENEJACQ | 1 | 51 |
| BEUSTE | 2 | 204 |
| BOEIL BEZING | 0 | 82 |
| BORDERES | 5 | 233 |
| BORDES | 1 | 45 |
| BOURDETTES | 0 | 11 |
| BRUGES CAPBIS MIFAGET | 5 | 199 |
| COARRAZE | 3 | 156 |
| HAUT DE BOSDARROS | 2 | 112 |
| IGON | 0 | 16 |
| LAGOS | 3 | 200 |
| LESTELLE BETHARRAM | 2 | 79 |
| MIREPEIX | 0 | 12 |
| MONTAUT | 3 | 127 |
| NAY | 2 | 87 |
| PARDIES PIETAT | 0 | 12 |
| ST ABIT | 0 | 1 |
| ST VINCENT | 4 | 130 |
| TOTAL DIAGNOSTICS REALISES SUR CCPN | 45 | 2631 |

Environnement Spanc



Le point sur les contrôles ANC

Depuis 2012, avec l'entrée en vigueur de 2 arrêtés ministériels des 07/03/2012 et 27/04/2012, la réglementation applicable aux installations d'assainissement non-collectif a subi une véritable révision. L'objectif principal de ces textes repose principalement sur l'application de règles claires et uniformes sur l'ensemble du territoire.

Les missions du SPANC sont maintenant précisées et les disparités de contrôles qui peuvent exister d'une collectivité à une autre sont ainsi réduites. Le contact avec les usagers est alors facilité, ce qui permet également de donner une meilleure lisibilité à l'action des services de l'Etat et des collectivités. Concernant le contrôle périodique des installations d'assainissement autonomes, ces 2 arrêtés permettent d'appliquer des critères d'évaluation précis, notamment en ce qui concerne les risques avérés de pollution de l'environnement et de

danger pour la santé des personnes. La nature et les délais de réalisation des travaux pour réhabiliter les installations existantes sont déterminés en fonction de ces risques.

Ainsi, pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation des travaux est accompagnée des délais suivants :

- 1 an maximum en cas de vente immobilière

- 4 ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

Le deuxième cycle des contrôles a donc débuté au mois de mai 2014 pour les communes de Bruges-Capbis-Mifaget, Baliros et Haut de Bosdarros. Environ 320 visites ont été réalisées dans le cadre de ce contrôle périodique. 500 installations seront visitées par an, jusqu'en 2019, par les

LES OBJECTIFS POUR 2015

- Suivi et renouvellement du service entretien des installations d'assainissement non-collectif.
- Démarrage des contrôles périodiques de bon fonctionnement (Communes d'Arthez d'Asson, Lestelle-Bétharram et Asson) à compter du mois de mars 2015.
- Traitement et suivi des dossiers courants du SPANC (dossiers d'urbanisme (CU + PC), contrôle des travaux du neuf, préparation du budget, montage des dossiers subventions,...).
- Mise en place et suivi du programme de réhabilitation ANC (subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne) sur les Communes de Bruges-Capbis-Mifaget et Arthez d'Asson.

Étude sur le pluvial

L'étude de mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire, d'un schéma directeur « Eaux pluviales », a démarré en 2014. Elle devrait être finalisée au printemps 2016.

La phase diagnostic est

terminée. Les phases relatives à la modélisation, aux propositions des solutions techniques et à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement seront réalisées sur l'année 2015.

Le coût de cette étude est de 200 000 € HT. Elle est subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %) et le Conseil Départemental du 64 (30 %).

Cyber-base



La Cyber-base du Piémont à Nay

Durant l'année 2014, la Cyber-base du Piémont a connu des changements importants.

En effet, le 30 juin 2014, la Communauté de communes Ousse-Gabas accueillant l'antenne de la Cyber-base à Ger a décidé de cesser son partenariat avec la Cyber-base du Piémont. Le 31 juillet 2014, la Communauté de Communes Gaves et Côteaux qui accueillait l'antenne de la Cyber-base à Narcastet a également mis fin à son partenariat avec la Cyber-base du Piémont. L'activité de la Cyber-base du Piémont est donc concentrée sur le site de Nay à partir de juillet 2014.

Les locaux

Les locaux sont situés au centre multiservices de Nay. La cyber-base met à disposition du public 7 ordinateurs connectés

à Internet et équipés de différents logiciels qui permettent le bon fonctionnement des ateliers. Le public peut aussi utiliser un

scanner, une imprimante A3 couleur ainsi qu'une imprimante noir et blanc Laser.

| | 10h | 11h | 12h | 13h | 14h | 15h | 16h | 17h |
|----------|--------------------|-------------|-----|-----|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| Lundi | | | | | Atelier | Atelier | Accès libre | Accès libre |
| Mardi | Accès libre | | | | | | Atelier | Atelier |
| Mercredi | Atelier | Accès libre | | | Atelier | | | Atelier |
| Jeudi | Atelier | Atelier | | | Atelier Débutants | | Atelier Débutants | |
| Vendredi | Projets Personnels | | | | | | | |



Les tarifs de la cyber-base

PÉRIODE JUILLET 2015 - DÉCEMBRE 2015

Abonnement de x mois, ateliers inclus : Résidents de la Communauté de communes du Pays de Nay

Adulte

Juillet 2015 - Décembre 2015 : 7,50 €
 Août 2015 - Décembre 2015 : 6,25 €
 Septembre 2015 - Décembre 2015 : 5,00 €
 Octobre 2015 - Décembre 2015 : 3,75 €
 Novembre 2015 - Décembre 2015 : 2,50 €
 Décembre 2015 - Décembre 2015 : 1,25 €

Mineur, étudiant, demandeur emploi, 3ième inscrit d'une même famille

Juillet 2015 - Décembre 2015 : 3,75 €
 Août 2015 - Décembre 2015 : 3,15 €
 Septembre 2015 - Décembre 2015 : 2,50 €
 Octobre 2015 - Décembre 2015 : 1,85 €
 Novembre 2015 - Décembre 2015 : 1,25 €
 Décembre 2015 - Décembre 2015 : 0,75 €

Extérieurs à la Communauté de communes Pays de Nay

Adulte

Juillet 2015 - Décembre 2015 : 15 €
 Août 2015 - Décembre 2015 : 12,50 €
 Septembre 2015 - Décembre 2015 : 10,00 €
 Octobre 2015 - Décembre 2015 : 7,50 €
 Novembre 2015 - Décembre 2015 : 5,00 €
 Décembre 2015 - Décembre 2015 : 2,50 €

Mineur, étudiant, demandeur emploi, 3ième inscrit d'une même famille

Juillet 2015 - Décembre 2015 : 7,50€
 Août 2015 - Décembre 2015 : 6,25€
 Septembre 2015 - Décembre 2015 : 5,00€
 Octobre 2015 - Décembre 2015 : 3,75€
 Novembre 2015 - Décembre 2015 : 2,50€
 Décembre 2015 - Décembre 2015 : 1,25€

POUR LES GROUPES (SANS ANIMATEUR)

• Abonnement de 6 mois : 5€/membre

Calcul au prorata suivant

Juillet 2015 - Décembre 2015 : 5 €/membre
 Août 2015 - Décembre 2015 : 4,15 €/membre
 Septembre 2015 - Décembre 2015 : 3,40 €/membre
 Octobre 2015 - Décembre 2015 : 2,55 €/membre
 Novembre 2015 - Décembre 2015 : 1,70 €/membre
 Décembre 2015 - Décembre 2015 : 0,85 €/membre

POUR LES NON-ADHÉRENTS

- Accès libre : 2€/heure
- Atelier animé : 4€/heure

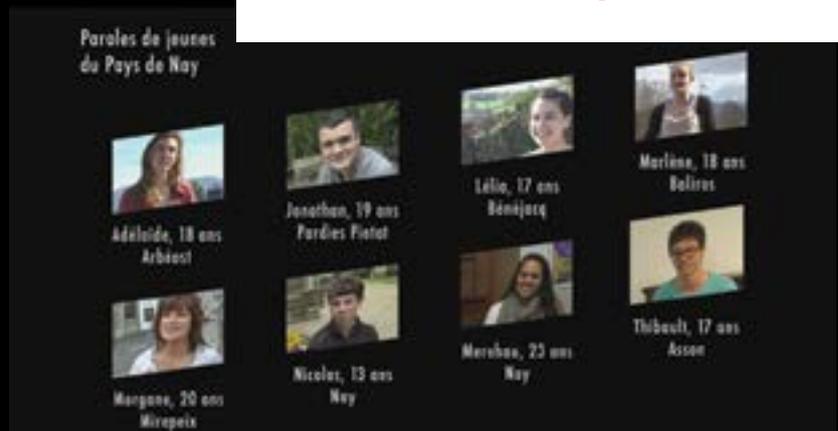
CONSOMMABLES

- Impression noir & blanc : 10cts/page
- Impression photo : 60 cts/photo 10X15
2€/photo A4
- Impression couleur : 30 cts/page
- CD-RW : 1€
- DVD-RW : 3€



Cyber-base

Actions et partenariats



Mise à disposition des locaux pour la C.P.A.M

La Cyber-base a permis l'accueil dans ses locaux et l'utilisation de ses équipements pour une formation sur le site www.ameli.fr.

Mise à disposition de matériel au L.R.A.

La Cyber-base a mis à disposition des ordinateurs portables aux usagers du Lieu de Rencontre et d'Accompagnement pour leur proposer de suivre un atelier sur :

- La recherche d'informations sur Internet
- Le site internet Pôle emploi.

Les enfants et les jeunes à la Cyber-base

La Cyber-base a proposé des animations à destination du jeune public pendant les vacances de la Toussaint et de Noël.

DÉCOUVERTE DU STOP-MOTION

Les enfants ont pu participer à un atelier de découverte d'une technique de réalisation de film à partir de prise de photos. Ils ont pu réaliser de nombreuses photos d'objets en les déplaçant entre chaque prise. Après avoir transféré leurs photos dans un programme dédié au Stop motion, ils ont réorganisé leurs fichiers et ont pu alors constater que la succession d'images permet la création d'un mouvement : les objets se déplacent seuls. Cette

animation a permis d'appréhender des notions fondamentales du cinéma d'animation et de mettre l'outil numérique au service de leur créativité.

PARTICIPATION AU FESTIVAL PROJET DÉCLIC-JEUNES

Dans le cadre du festival Déclic'Jeunes organisé par la Communauté de communes du Pays de Nay en partenariat avec le Conseil général, un groupe de cinq jeunes constitué de quatre lycéennes et d'un collégien, a réalisé un court-métrage sur les aspirations et les projets des jeunes sur le territoire du Pays de Nay.

Formés lors de ce projet pour le tournage et le montage par

l'association CUMAMOMVI, les jeunes ont passé une semaine à la Cyberbase du Piémont afin de finaliser ce projet.

Cela a été l'occasion de les accompagner dans l'appropriation d'un logiciel de montage vidéo, d'effectuer un travail sur l'image et sur le son, et de les sensibiliser sur l'organisation que nécessite la phase de montage vidéo.

Ainsi, lors des vacances scolaires d'avril 2014, l'étape du montage virtuel de ce court-métrage s'est effectué dans les locaux de la Cyberbase. Le fruit de leur travail, le court-métrage « Paroles de jeunes du Pays de Nay », a été projeté lors du festival Déclic-jeunes en ouverture du débat sur les préoccupations de la jeune génération.

Cyber-base

Les ateliers proposés



Ateliers de la cyber-base proposés en 2014

Démarches en ligne
Duck Duck Go un moteur de recherche alternatif
Montage Video

Les tablettes tactiles
Et les ateliers débutants...

Diversification des groupes de Niveaux

La Cyber-base propose des ateliers aux grands débutants, mais également à des utilisateurs ayant une expérience de l'informatique hétérogène. Afin de proposer des ateliers thématiques en adéquation avec le niveau des usagers, une différenciation entre

les groupes de niveaux a été expérimentée à partir de septembre. Ainsi, des sujets nécessitant de mobiliser des connaissances avancées ont pu être abordés telle que le photomontage, ou le montage vidéo.

Plage horaire dédiée aux projets personnels

En septembre 2014, une plage horaire consacrée aux projets personnels a été mise en place. Cela a permis à des usagers de bénéficier d'un suivi par rapport à un projet personnel. Entre autres, un livre-photo sur la

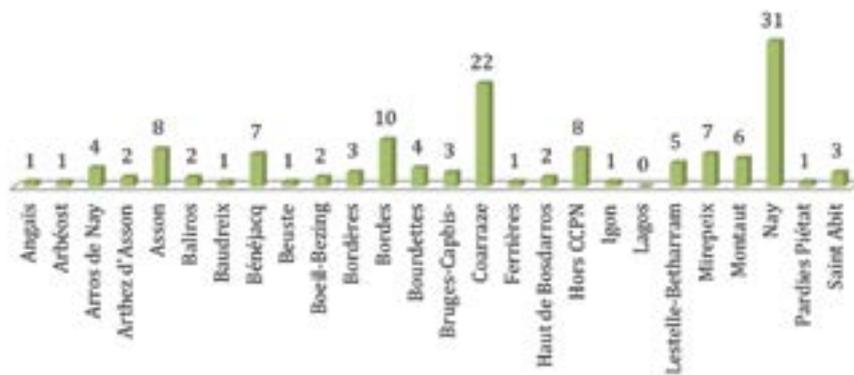
vie à la campagne d'autrefois a pu être réalisé par une utilisatrice de la Cyberbase. Cela lui a permis de se perfectionner sur l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte et d'être accompagnée pour la réalisation de son projet.

Un autre adhérent de la Cyberbase s'est initié à un logiciel de création 3D dans le cadre de cette plage horaire destinée à apporter une aide plus personnalisée.

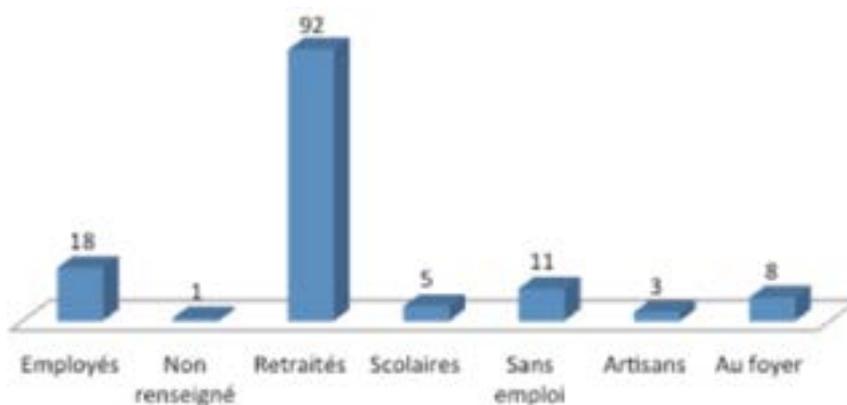
Cyber-base

Les chiffres en 2014

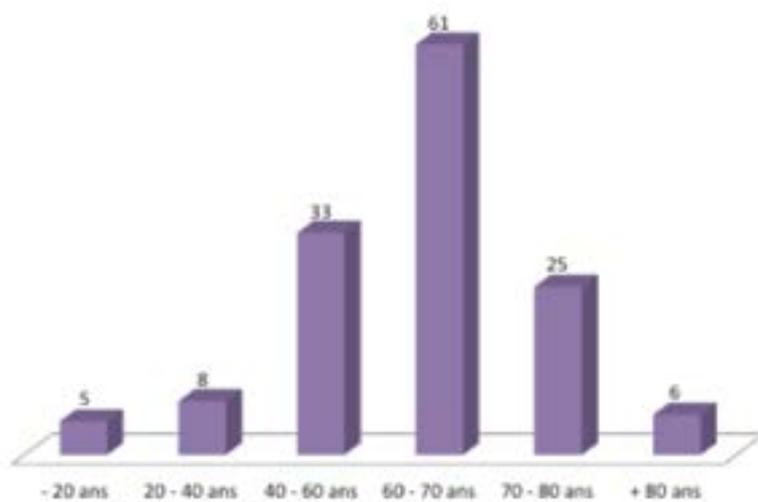
Statistiques par communes



Statistiques par catégorie socioprofessionnelle



Statistiques par tranche d'âge



Quelques chiffres

En 2014, il y a eu à la Cyber-base de Nay :

- 66 nouveaux adhérents (1^{re} inscription à la Cyber-base)
- 64 renouvellements

d'abonnements

- 8 adhérents inscrits en 2013 usagers jusqu'en Juillet 2014
- 138 adhérents fréquentants la Cyber-base.

Glossaire des sigles

| | | | |
|--------------|--|---------------|--|
| ADIL | Agence départementale d'information sur le logement | EPFL | Etablissement public foncier local |
| AEP | Adduction d'eau potable | ERP | Etablissement recevant du public |
| AMO | Assistance à maîtrise d'ouvrage | ETP | Equivalent temps plein |
| ANAH | Agence nationale de l'habitat | FAU | Film agricole usagé |
| ANC | Assainissement non collectif | FNP | Fonds national de prévention |
| APA | Allocation personnalisée d'autonomie | LAEP | Lieu d'accueil enfants-parents |
| APGL | Agence publique de gestion locale | MNS | Maître-nageur sauveteur |
| ARS | Agence régionale de santé | MAPA | Marché à procédure adaptée |
| AUDAP | Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées | OCM | Opération collective de modernisation |
| BAFA | Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur | OPAH | Opération programmée d'amélioration de l'habitat |
| BAFD | Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur | OTC | Office de tourisme communautaire |
| BP | Budget primitif | PADD | Projet d'aménagement et de développement durables |
| CAF | Caisse d'allocations familiales | PFM | Plan de formation mutualisé |
| CC | Communauté de communes | PLAI | Prêt locatif aidé d'intégration |
| CCAS | Centre communal d'action sociale | PLR | Plan local de randonnées |
| CCPN | Communauté de communes du Pays de Nay | PLU | Plan local d'urbanisme |
| CDCI | Commission départementale de la coopération Intercommunale | PLUS | Prêt locatif à usage social |
| CDG | Centre de gestion | PMI | Protection maternelle et infantile |
| CE | Conseil d'exploitation (Office de tourisme) | PPRDF | Plan pluriannuel régional de développement forestier |
| CEJ | Contrat enfance jeunesse | PPRI | Plan de prévention du risque inondation |
| CET | Centre d'enfouissement technique | RAM | Relais d'assistantes maternelles |
| CGI | Code général des impôts | SAPAN | Syndicat d'assainissement du Pays de Nay |
| CHSCT | Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail | SCOT | Schéma de cohérence territoriale |
| CIID | Commission intercommunale des impôts directs | SDCI | Schéma départemental de coopération intercommunale |
| CLIC | Centre local d'information et de communication | SEAPAN | Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay |
| CNAS | Comité national d'action sociale | SHEM | Société hydro-électrique du Midi |
| CNFPT | Centre national de la fonction publique territoriale | SMTD | Syndicat mixte de traitement des déchets |
| CRPF | Centre régional de la propriété forestière | SIG | Système d'information géographique |
| CTP | Comité technique paritaire | SIVU | Syndicat intercommunal à vocation unique |
| DLA | Dispositif local d'accompagnement | SPANC | Service public d'assainissement non collectif |
| DSP | Délégation de service public | STEP | Station d'épuration |
| DOB | Débat d'orientations budgétaires | TIC | Technologies d'information et de communication |
| EMD | Enquête ménages-déplacements | TPU | Taxe professionnelle unique |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale | UPPN | Union des professionnels en Pays de Nay |



© CDT164 S. Claudon

